

Institut de Formation de Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale

PROJET PÉDAGOGIQUE

Année 2026 – 2027



Table des matières

Introduction.....	4
I. Orientations de la formation.....	4
a. Définition de la profession de MERM	4
b. Activités du MERM	5
c. Qualités professionnelles	6
II. Conception de la formation et valeurs de l'IFMEM	6
a. L'étudiant manipulateur d'électroradiologie médicale.....	6
b. Le cadre de santé formateur	7
c. Les valeurs de l'IFMEM.....	8
III. Présentation de l'IFMEM.....	9
a. CHRU de Nancy.....	9
b. IFMEM	9
IV. Stratégie de développement de l'offre numérique.....	13
a. Outils à disposition	13
b. Référentiel numérique en santé	13
c. Utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) en formation.....	14
V. Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	15
a. Enseignements théoriques.....	15
b. Enseignements cliniques	16
VI. Accueil des étudiants en situation de handicap.....	16
a. Référent handicap	16
b. Projet Handicap	17
VII. Simulation en santé.....	17
a. Projet SimCom.....	17
b. Simulation de la réalisation d'incidences radiologiques	17
VIII. Individualisation des parcours.....	18
a. Suivi pédagogique	18
b. Contrats d'engagement.....	18
IX. Formation initiale	19
a. Instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI)	19
b. Sélection des étudiants	20
c. Structuration de la formation.....	20
X. Organisation de l'alternance	20

a.	Déclinaison des stages.....	20
b.	Planification 2026-2027.....	22
c.	Secrétariat des stages.....	26
XI.	Evaluation – Validation.....	27
a.	Evaluation des connaissances	27
b.	Travail de fin d'étude.....	28
XII.	Prestations offertes à la vie étudiante	28
XIII.	Démarche qualité	29
XIV.	Indicateurs d'évaluation du projet pédagogique	29
XV.	Formation continue.....	30
	Annexes	31

Introduction

Conformément à [l'Arrêté du 10 juin 2021](#) portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique, l'IFMEM formalise un projet qui comporte :

- les orientations de la formation ;
- la conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec les métiers préparés : les valeurs, les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer le métier ;
- la stratégie de développement de l'offre numérique : plateforme dédiée, outils de communication à distance, mise à disposition des élèves et étudiants de matériel informatique adapté... ;
- les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation ;
- la stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant ou l'élève en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur concerné ;
- le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants ou élèves en situation de handicap ;
- l'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours ;
- la planification de l'alternance ;
- la liste des lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires ;
- les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil ;
- les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stages par les élèves et étudiants ;
- les prestations offertes à la vie étudiante ;
- les indicateurs d'évaluation du projet.

Aussi, l'équipe pédagogique a élaboré collectivement ce document afin de présenter les grands axes de sa conception de l'apprentissage ainsi que la déclinaison de la maquette de formation.

I. Orientations de la formation

La formation à l'IFMEM du CHRU de Nancy s'attache à former des Manipulateurs d'Electroradiologie compétents qui répondent aux exigences réglementaires de la profession, tout en développant des qualités professionnelles de soignants.

a. Définition de la profession de MERM

Du point de vue législatif, le métier de manipulateur d'électroradiologie est défini comme une profession soignante, réglementée, dont le développement est lié aux évolutions technologiques.

Selon l'article L4351-1 du Code de la Santé Publique :

« Est considérée comme exerçant la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale toute personne, non médecin, qui exécute, sur prescription médicale et sous la responsabilité d'un médecin, des actes professionnels d'électroradiologie médicale [...] »

Le cas échéant, le manipulateur d'électroradiologie médicale intervient sous l'autorité technique d'un physicien médical pour les activités de physique médicale, ou sous l'autorité technique d'un pharmacien dans le cadre d'une radiopharmacie attachée à une pharmacie à usage interne (PUI).

Il s'agit donc d'un professionnel de santé qui effectue, sur prescription d'un médecin, soit des investigations dépendant de l'imagerie médicale (radiologie conventionnelle, scanographie, Résonance Magnétique Nucléaire, etc.), de la médecine nucléaire (scintigraphie, Tomographie par Emission de Positron, etc.) et de l'électrophysiologie, soit des mises en œuvre de traitements en radiothérapie.

Cette profession s'exerce uniquement à titre salarial, au sein des établissements de santé (hôpitaux, cliniques, etc.) et des centres ou cabinets d'imagerie privés.

b. Activités du MERM

Quel que soit le domaine d'activité considéré, la fonction comprend un double aspect soignant et médico-technique. Ainsi, le manipulateur d'électroradiologie répond aux besoins du patient par des soins relationnels (accueil, explications et informations, recueil de consentement, écoute, etc.), et des soins techniques (injection de produits médicamenteux, manipulation et déclenchement des appareils, etc.).

Ces soins techniques rentrent dans la technicité de la profession. La technicité est définie ainsi :

- « *Caractère de ce qui est technique, avance technologique* »
- « *Habilité, technique, savoir-faire* »

Elle décrit donc à la fois ce qui relève d'une compétence et une caractéristique. Lorsqu'un manipulateur prend soin d'une personne avec technicité, il déploie une compétence lors d'un acte technique, nécessitant ou non un appareil technologique.

Il a également pour mission d'assurer la continuité des soins, et pour ce faire il entretient des liens transversaux avec les autres soignants de l'institution.

En imagerie médicale, il effectue l'acquisition des images, selon le protocole et la prescription définis par le médecin, en utilisant des procédures spécifiques et un appareillage sophistiqué. Enfin, il procède à l'analyse technique et anatomique des résultats puis à leur traitement informatique avant de les transmettre, à des fins diagnostiques, au praticien. Pour certaines investigations nécessitant un acte relevant de la seule compétence de ce médecin (ponction, cathétérisme, etc.) il assiste celui-ci dans son intervention.

En radiothérapie, il est associé, sous la responsabilité et les directives du radiothérapeute, aux phases de repérage, de dosimétrie (sous le contrôle des radiophysiciens) et de simulation précédant la réalisation du traitement dont il a personnellement la charge.

Dans chaque type de service, le manipulateur est également amené à travailler en étroite collaboration avec l'équipe médicale et avec tous les autres professionnels participant au bon déroulement de l'examen ou du traitement.

Toutes ces compétences, relationnelles et techniques, ne peuvent se soustraire à une capacité à évoluer et à s'adapter face à la nécessité du changement, qu'il soit technologique, économique ou social. De même, le manipulateur est acteur dans la démarche qualité et la gestion des risques dans les établissements de santé.

Cette profession de santé conjugue donc la richesse des relations soignant-soigné et le privilège de travailler au cœur de spécialités médicales qui, grâce aux progrès permanents des techniques et des matériels, occupe une place grandissante dans les stratégies diagnostiques et thérapeutiques modernes.

Mais la technologie n'est qu'un outil, en perpétuelle obsolescence, au service de ce qui doit rester essentiel : prendre soin des patients.

Cela signifie répondre à l'attente de chaque patient et se traduit par la réalisation optimale de l'acte « médico-technique » garantissant une efficacité diagnostique ou thérapeutique maximale tout en intégrant une réponse adaptée aux besoins fondamentaux de chaque être humain, notamment en matière de sécurité physique (radioprotection, magnétoprotection, etc.), et de respect de la personne.

L'un des objectifs, et certainement le plus ambitieux de la formation, vise à préparer les futurs professionnels à faire face à toutes ces évolutions en les amenant à s'interroger sur leur pratique, pour devenir des « praticiens réflexifs » capables de s'adapter à leur contexte professionnel et d'apprendre à apprendre pour sans cesse développer les compétences nécessaires à leurs activités.

c. Qualités professionnelles

Au regard de ses activités professionnelles et de ses multiples interlocuteurs, des compétences humaines et relationnelles sont incontournables. L'aspect technique est également très prégnant.

Ce double aspect nécessite donc :

- De réelles qualités humaines et relationnelles
- Un goût pour le travail en équipe
- Un sens aigu des responsabilités
- Des facultés d'adaptation et de remise en question
- Un esprit critique ainsi que scientifique
- Une appétence pour les outils numériques
- Une grande rigueur méthodologique

II. Conception de la formation et valeurs de l'IFMEM

a. L'étudiant manipulateur d'électroradiologie médicale

L'étudiant manipulateur est un professionnel en devenir. Ainsi il devra répondre, au terme de sa formation, à toutes les exigences relatives à cette profession.

C'est pourquoi le parcours de formation est progressif et jalonné de multiples évaluations-validations, tant théoriques que pratiques, en institut et en stage, permettant de construire un apprentissage cohérent.

« Le référentiel de formation¹ des manipulateurs d'électroradiologie médicale a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements ».

Ainsi au travers de son projet de formation, l'IFMEM vise à former des professionnels :

- Compétents qui développent des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles, et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.
- Réflexifs capables d'analyser toute situation de santé, en vue d'une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins
- Responsables, réfléchis et sérieux pouvant rendre compte de leurs actes
- Autonomes afin de prendre des décisions dans les limites de leurs rôles et dans leurs champs de compétences, seuls et en équipe pluriprofessionnelle
- Polyvalents en capacité de pouvoir s'adapter aux différents domaines d'activité du métier
- Dynamiques qui peuvent s'inscrire dans une démarche de recherche professionnelle et de formation continue.

« L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe une éthique professionnelle et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées. »

Cette description de ce qui est attendu de la part des étudiants montre que cette formation est exigeante et qu'il est nécessaire pour eux de s'investir réellement. En effet, que ce soit par la quantité ou par la spécificité des contenus abordés, l'apprentissage des compétences professionnelles ne peut avoir lieu que si un véritable engagement de la part des apprenants est mis en œuvre. C'est pourquoi il est attendu une présence à tous les enseignements obligatoires. Les absences éventuelles doivent se conformer à la procédure en annexe II.

Afin d'aider les étudiants à atteindre le niveau professionnel attendu, une équipe pédagogique constituée de cadres de santé formateurs les accompagnent tout au long de leur formation.

b. Le cadre de santé formateur

Il participe à l'enseignement théorique et pratique permettant aux étudiants d'acquérir les connaissances indispensables au développement des compétences professionnelles.

¹ Annexe 3 ; référentiel de formation ; Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale ;

Il met en œuvre un accompagnement individualisé pour chaque étudiant favorisant l'autonomie ainsi que la remise en question et l'auto-évaluation. Le cas échéant, il met en place avec l'étudiant une démarche de progression permettant de pallier les difficultés éventuelles. Durant les échanges, il accorde une attention objective, singulière et bienveillante pour chacun.

Le formateur s'attache à valoriser les acquis et les points forts pour l'emmener vers la réussite.

Par ailleurs, les cadres de santé coconstruisent le contenu des enseignements et les font évoluer lorsque c'est nécessaire. Ce partage permet notamment d'homogénéiser le niveau d'exigence des apports et des attendus.

Différentes valeurs morales sous-tendent la formation dispensée au sein de l'IFMEM.

c. Les valeurs de l'IFMEM

L'organisation de la formation s'appuie sur des valeurs que l'équipe souhaite partager avec les étudiants. Parmi elles :

- **Le respect** : il s'agit d'un sentiment qui incite à traiter quelqu'un avec égards et considérations. Obligatoirement présent dans les relations soignantes, il doit également être appliqué de façon mutuelle entre les formés, les formateurs et toutes autres personnes intervenants au cours de la formation. Il se porte au-delà des personnes, c'est-à-dire également à tout objet ou résultat d'une action (par exemple, respect du mobilier, du ménage réalisé par les agents d'entretien etc.)
- **La confiance** : elle correspond de façon réciproque à une croyance spontanée ou acquise d'une autre personne, qui fait que l'on est incapable d'imaginer de sa part tromperie, trahison ou incompétence. Elle se manifeste tant à l'Institut qu'en périodes de stage.
- **L'équité** : elle désigne une forme d'égalité ou de juste traitement. L'ensemble des acteurs intervenant dans la formation s'engage à agir en toute impartialité vis-à-vis des étudiants quelles que soient les situations.
- **La convivialité** : elle se traduit à l'IFMEM par une organisation favorisant la tolérance et les échanges réciproques des personnes et des groupes qui la composent. L'objectif est notamment d'instaurer un climat chaleureux propice à une bonne ambiance et à la bonne humeur.
- **L'exigence** : elle est en lien direct avec ce qui est commandé par les impératifs professionnels. Elle s'applique d'une part envers soi-même comme une obligation intérieure qu'on s'impose par souci de rigueur. D'autre part, elle se matérialise par le niveau de compétence indispensable requis par la profession et validé par l'IFMEM.
- **La rigueur** : il s'agit du caractère d'exactitude, de précision, de régularité, lié à la profession. Elle s'applique autant sur les comportements que les activités et les connaissances mises en œuvre.

Ces valeurs portées par l'équipe de l'IFMEM au bénéfice des apprenants sont également partagées par les différents professionnels dans tous les milieux de soins. C'est pourquoi elles constituent un socle

indispensable à la formation des étudiants. Elles complètent les valeurs portées institutionnellement par le CHRU (Bienveillance, Respect, Engagement, Faire équipe = BREF).

III. Présentation de l'IFMEM

a. CHRU de Nancy

L'établissement support de l'IFMEM est le CHRU de Nancy dont les caractéristiques sont les suivantes (site internet CHRU, chiffres 2024) :

- 1 495 lits et 192 places en ambulatoires
- Activités : Médecine, Chirurgie, Gynécologie-Obstétrique (MCO), Soins de Longue Durée (SLD) et Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) assurées par un peu moins de 9000 professionnels (environ 7300 non médicaux et 1400 médicaux)
- Imagerie médicale : Environ 324 000 patients pris en charge par an sur les équipements d'imagerie du CHRU. 118 échographes, 16 salles de radiologie conventionnelle et 1 mammographe, 3 cone-beam, 11 salles d'angiographie, 6 gamma-caméras, 1 scintigraphe thyroïde, 8 IRM (dont 5 IRM 3T), 7 scanners, 4 TEP Scan
- Formations paramédicales : 1145 étudiants en formation dans les 10 écoles et instituts du CHRU, 440 diplômés en 2024

L'enseignement est ainsi l'une des missions importantes du CHRU. Il comprend 9 écoles et instituts et 1 centre d'enseignement aux soins d'urgence (CESU) qui intègrent plus de 1000 étudiants en formation initiale ou continue (aide-soignant, auxiliaire ambulancier, ambulancier, auxiliaire de puériculture, infirmier, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier puériculteur, soins d'urgence, assistant de régulation médicale, agent thermal et manipulateur d'électroradiologie médicale).

b. IFMEM

L'IFMEM se situe à la tour Marcel Brot, 1 rue Joseph Cugnot à Nancy. L'établissement est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

La capacité d'accueil de l'IFMEM est de 150 étudiants répartis au sein de 3 promotions (L1, L2 et L3) pour un agrément de 50 étudiants primants dont les personnes en promotion professionnelle. Les redoublants s'ajoutent à cet effectif.

i. Ressources matérielles

Situé au 1^{er} étage de la Tour Marcel Brot, l'institut comprend :

- 2 amphithéâtres d'une capacité de 60 places chacun, équipés de vidéotransmission
- 5 salles d'enseignements dirigés dont 1 équipée de postes informatiques permettant le traitement d'images médicales
- 1 salle de détente

- 1 secrétariat
- 7 bureaux pour l'équipe pédagogique et la direction



Au sous-sol, différentes salles d'enseignements pratiques permettent les mises en situations professionnelles en imagerie et en soins, à savoir :

- 1 salle de radiologie conventionnelle
- 1 salle d'échographie
- 1 salle équipée d'une hotte de préparation de médicaments radiopharmaceutiques
- 1 salle de soins cliniques
- 1 chambre d'hospitalisation
- 1 appareil de radiologie mobile





De plus, l'IFMEM dispose de matériel pédagogique tel que : mannequins, squelettes, maquettes anatomiques, injecteur automatique, etc.

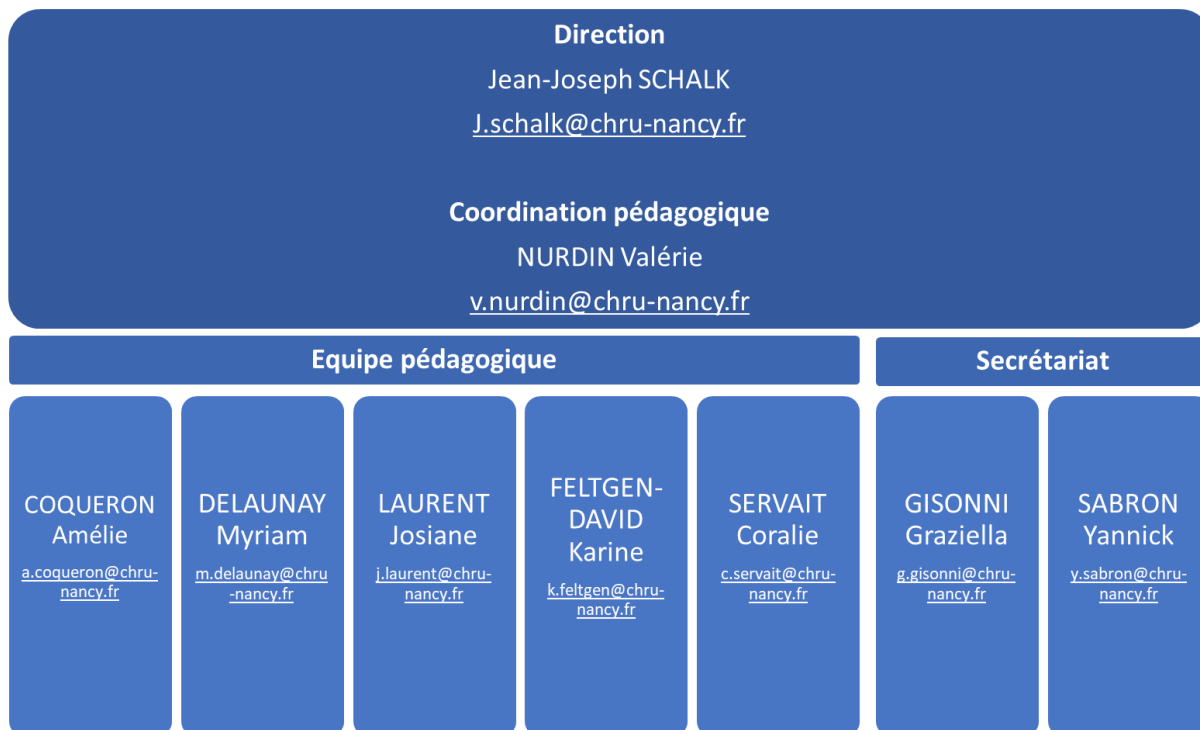
Un centre de documentation est à disposition des étudiants.

Un self permet de se restaurer pour un tarif attractif.

La tour Marcel Brot accueille également des écoles préparant aux métiers suivants : infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmière puéricultrice, auxiliaire puéricultrice, auxiliaire ambulancier, ambulancier et assistant de régulation médicale.

ii. Ressources humaines

L'équipe de l'IFMEM est constituée d'un directeur, d'un cadre supérieur de santé responsable de la coordination, d'une équipe pédagogique de cinq cadres de santé formateurs, et de deux secrétaires.



Chaque membre de l'équipe pédagogique a des attributions, notamment selon son domaine d'expertise. De plus, l'ensemble des cadres formateurs bénéficie d'une formation à la pédagogie par simulation.

	Organisation de semestres	Planification d 'UE	Spécialité technique	Expertise anatomique	Référents
FELTGEN Karine	3 et 4	Sur les 6 semestres	Imagerie - IRM	Système nerveux	Handicap
LAURENT Josiane	1 et 6	Sur les 6 semestres	Radiothérapie	Abdomen pelvis	Qualité
DELAUNAY Myriam	2	Sur les 6 semestres	Médecine nucléaire	Thorax- - Système cardio-vasculaire	Communication
SERVAIT Coralie	5	Sur les 6 semestres	Radiopédiatrie - IRM	Ostéoarticulaire	Pédiatrie
COQUERON Amélie	5 et 6	Sur les 6 semestres	Imagerie - radiologie – IRM - scanner	Abdomen pelvis - ORL	Imagerie interventionnelle

Les secrétaires assurent l'accueil téléphonique et des publics, la gestion administrative de l'institut, notamment celle liée aux dossiers étudiants, aux stages, aux évaluations et aux intervenants extérieurs.

Afin d'assurer les enseignements spécifiques à certains domaines, qu'ils soient médicaux, scientifiques, techniques, ou relevant des sciences sociales, humaines ou du droit, des professionnels experts sont sollicités tout au long des 6 semestres de formation.

La liste des intervenants extérieurs est en annexe I.

IV. Stratégie de développement de l'offre numérique

a. Outils à disposition

Les étudiants se voient attribuer dès la rentrée des adresses spécifiques étudiants CHRUN pour la durée de leur formation.

Les informations liées à la pédagogie comme les cours, les travaux demandés, les affectations de stages sont effectuées via Microsoft Teams® et MyKomunote (plateforme dédiée aux étudiants).

Toutes les informations relatives à la formation se trouvent également sur le site des écoles du CHRU de Nancy.

b. Référentiel numérique en santé

Un référentiel de compétences en numérique en santé a été élaboré par le ministère des solidarités et de la santé en juillet 2022². Sa mise en application est effective depuis la rentrée 2024. Ainsi, les étudiants bénéficient d'enseignements spécifiques au cours de l'ensemble de la formation.

Ils pourront ainsi se prévaloir, lors de leur diplomation à partir de 2027, de la validation des compétences et connaissances au numérique en santé.

² Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

Pour respecter l'esprit du référentiel et faire en sorte que l'ensemble des professionnels de santé bénéficient des mêmes apports, le département universitaire lorrain des professions de santé (DULPS) organise des sessions communes pour toutes les composantes professionnelles (infirmier, kiné, manipulateur).

Cinq compétences COEUR DE MÉTIER	Cinq compétences TRANSVERSES communes à certaines professions paramédicales
C1. Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser.	C6. Conduire une relation avec la personne soignée.
C2. Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins.	C7. Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles.
C3. Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique.	C8. Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé
C4. Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public.	C9. Informer et former
C5. Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins	C10. Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles.

c. Utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) en formation

L'IA est devenue incontournable dans notre environnement et les programmes d'IA générative questionnent l'ensemble du monde pédagogique et de la formation.

Conformément aux recommandations du ministère de l'enseignement supérieur, l'IFMEM « s'empare de cette question pour adapter et diversifier sa politique en matière de devoirs et d'évaluation, en mettant au premier plan le raisonnement et la résolution de problème »³.

« L'utilisation d'une intelligence artificielle générative pour réaliser tout ou partie d'un devoir scolaire, sans autorisation explicite de l'enseignant et sans qu'elle soit suivie d'un travail personnel d'appropriation à partir des contenus produits, constitue une fraude. Elle est assimilée, à ce titre, à l'intervention d'une tierce personne ou à la reproduction non signalée de contenus existants ».

³ L'IA en éducation : cadre d'usage. Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure et de la recherche. 2025

V. Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

La formation vise l'acquisition des 10 compétences du MERM ci-dessous afin d'obtenir le Diplôme d'Etat.

a. Enseignements théoriques

Chaque semestre comporte plusieurs unités d'enseignements selon le référentiel de formation (de 5 à 14 UE pour un total de 62 UE sur les 6 semestres) et est valorisé de 30 crédits ECTS (European Credits Transfer System).

En 1^{ère} année :

S E M E S T R E 1	N° UE	Unités d'enseignement
	UE1.1.S1	Psychologie, sociologie, anthropologie
	UE2.1	Anatomie générale et des membres
	UE2.4	Biologie cellulaire et moléculaire
	UE2.5	Physiologie générale, physiologie, sémiologie et pathologie ostéo articulaire
	UE2.11	Physique fondamentale
	UE3.1	Physique appliquée : Introduction aux techniques d'imagerie et numérisation
	UE3.2	Physique appliquée et technologie en imagerie radiologique
	UE3.8	Radiobiologie, Radioprotection : principes fondamentaux
	UE3.10	Hygiène et prévention des infections
	UE3.11	Concepts de soins et raisonnement clinique
	UE 4.1	Techniques de soins
	UE4.4.S1	Explorations radiologiques de projection
	UE5.1	Langue vivante (Anglais)

S E M E S T R E 2	UE1.2	Santé publique et économie de la santé
	UE1.3	Législation, éthique, déontologie
	UE2.2	Anatomie du tronc (thorax, abdomen et pelvis)
	UE2.6	Physiologie, sémiologie et Pathologie digestives et uro-néphrologiques
	UE3.4	Physique appliquée et technologie en médecine nucléaire et radiothérapie interne vectorisée
	UE3.6	Physique appliquée et technologie en radiothérapie
	UE3.9	Pharmacologie générale et les médicaments diagnostiques et radiopharmaceutiques
	UE 4.1 S2	Techniques de soins
	UE4.3	Gestes et soins d'urgences
	UE4.4.S2	Explorations radiologiques de projection
	UE5.1	Langue vivante (Anglais)
	UE5.2	Méthode de travail et techniques
	UE6.1	Evaluation de la situation clinique

En 2^e année :

S E M E S T R E 3	UE1.1.S3	Psychologie, pédagogie, sociologie, anthropologie
	UE2.3	Anatomie de la tête, du cou et du système nerveux central
	UE2.7	Physiologie, sémiologie et pathologies vasculaires, cardiaques, respiratoires, ORL
	UE2.10	Oncologie
	UE3.3	Physique appliquée et technologie en remonographie
	UE4.2	Relation de soin et communication avec la personne soignée
	UE4.5.S3	Explorations scanographiques
	UE4.8	Introduction à la radiothérapie et dosimétrie
	UE4.10.S3	Explorations et traitements en médecine nucléaire
	UE5.1	Langue vivante (Anglais)
	UE 6.2.S3	Mise en œuvre d'une exploration d'imagerie radiologique et de médecine nucléaire

S E M E S T R E 4	UE2.8	Physiologie, sémiologie et pathologie du système nerveux central et périphérique, psychiatrie
	UE2.9	Physiologie, sémiologie et pathologie endocrinienne et de la reproduction, gynécologie et obstétrique
	UE3.5	Physique appliquée et technologie en ultrasonographie et en explorations électrophysiologiques
	UE4.5.S4	Explorations scanographiques
	UE4.6.S4	Explorations en remonographie
	UE4.9.S4	Radiothérapie externe et curiathérapie
	UE4.11	Explorations d'électrophysiologie et ultrasonores
	UE5.1	Langue vivante (Anglais)
	UE5.3	Initiation à la recherche
	UE 6.2.S4	Mise en œuvre d'explorations en remonographie et de séances de radiothérapie

En 3^e année :

RÉGIONAL UNIVERSITÉ DE NORD-PADELOGIE

S E M E S T R E 5	UE3.7	Réseaux d'images et de données
	UE4.6.S5	Explorations en remonographie
	UE4.9.S5	Radiothérapie externe et curiethérapie
	UE4.10.S5	Explorations et traitements en médecine nucléaire
	UE4.12	Spécificités de la prise en charge du nouveau né et de l'enfant en explorations radiologiques et remonographiques
	UE4.13	Démarche qualité et gestion des risques
	UE5.1	Langue vivante (Anglais)
	UE4.15	Radioprotection des patients, des travailleurs, du public
	UE 6.2.S5	Mise en œuvre d'explorations d'imagerie et de séances de radiothérapie
	UE 6.3	Gestion de données et images

S E M E S T R E 6	UE4.7	Imagerie vasculaire et interventionnelle
	UE4.14	Organisation de l'activité et interprofessionnalité
	UE 6.4	Encadrement des étudiants et professionnels en formation, pédagogie.
	UE 6.5	Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle
	UE 5.1	Langue vivante (anglais)
	UE 6.6	Optionnelle : mise en œuvre d'interventions en fonction du projet professionnel

b. Enseignements cliniques

La formation en stage (2100h soient 60 semaines) articulée en alternance avec les enseignements réalisés en institut, permet à l'étudiant de découvrir l'ensemble des domaines professionnels, de développer ses compétences et de mener à bien des activités dans les situations professionnelles rencontrées. L'organisation des stages est construite dans un souci de respect de la réglementation, d'équité afin d'offrir les mêmes chances à chaque étudiant, d'efficacité en tenant compte des réalités et possibilités du terrain. La durée imposée semestriellement par le référentiel de formation est mise en œuvre, tout comme la durée hebdomadaire de 35h.

VI. Accueil des étudiants en situation de handicap

L'ensemble des locaux des écoles et instituts présents au sein de la tour Marcel Brot est accessible aux personnes à mobilité réduite.

a. Référent handicap

Pour répondre aux besoins et attentes des étudiants et élèves en situation de handicap, un référent handicap est nommé au sein de l'institut, il s'agit de Mme Karine FELTGEN-DAVID.

Des aménagements peuvent être mis en place pour les stages et pour les évaluations à l'institut (au cas par cas avec documents justificatifs. Ex. : 1/3 temps supplémentaire lors des évaluations).

De façon générale, une réflexion a été menée sur la prise en compte des différents types de handicap qui peuvent être rencontrés en formation initiale (Cf. Annexe XI).

b. Projet Handicap

Depuis la rentrée 2024, un parcours de sensibilisation aux différents types de handicap est mis en place et s'étale sur les 3 années de formation.

- Durant la première année, les étudiants sont invités à passer une ½ journée en fauteuil roulant manuel pour découvrir les contraintes et difficultés liées à cette situation.
- En deuxième année, en partenariat avec l'institut de formation en ergothérapie (IFE), ils sont immergés grâce à la simulation dans des situations d'obésité, de troubles visuels, de vieillissement...
- En troisième année, l'accent est porté sur les troubles de l'audition et ceux liés aux pathologies psychiatriques.

VII. Simulation en santé

L'IFMEM du CHRU de Nancy est équipé de salles de Travaux Pratiques permettant de mettre en œuvre la méthode pédagogique de simulation en santé. Elle est définie par la Haute Autorité de Santé comme *« l'utilisation d'un matériel, de la réalité virtuelle ou d'un patient dit standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels »*.

Le principe pédagogique sous-tendu est « jamais la 1^{ère} fois sur le patient ». La simulation est réalisée grâce à des salles équipées d'installations d'imagerie, de matériel de soins, de mannequins.

a. Projet SimCom

Des ED sont organisés en semestre 3 dans le cadre de l'UE 4.2 Relation de soin et communication avec la personne soignée. Ces ED, à destination des étudiants de 2^{ème} année, utilisent des scénarios préétablis permettant de l'analyse des comportements des étudiants en stage face à différentes catégories de patients.

b. Simulation de la réalisation d'incidences radiologiques

Un logiciel de simulation **medspace.VR** va être mis à disposition des étudiants de 1^{ère} année avec pour objectifs de :

- Créer des modèles 3D réalistes d'équipements de radiographie conventionnelle
- Favoriser l'apprentissage des procédures et des techniques dans un environnement contrôlé
- Permettre la possibilité de répéter les exercices pratiques
- Permettre la possibilité d'apprentissage autonome.
- Optimiser la préparation aux travaux pratiques et aux stages cliniques
- Se familiariser avec les mouvements du tube radiogène
- Améliorer les compétences et la confiance des étudiants en vue de leur future pratique clinique.

VIII. Individualisation des parcours

a. Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est conçu comme un travail d'accompagnement, de guidance, un cheminement avec et pour l'étudiant.

Il est l'occasion de moments privilégiés d'écoute, d'échanges, dans une confiance et un respect mutuel. Chaque étudiant bénéficie d'un suivi pédagogique personnalisé assuré par un cadre de santé formateur. La confidentialité des informations échangées est à la discrétion de l'étudiant, le secret peut être levé et partagé avec l'équipe à sa demande.

Ce temps de formation est basé sur l'accompagnement des étudiants tout au long de leur cursus à l'IFMEM. C'est un moyen pour l'étudiant, avec l'aide du formateur, d'éclaircir des situations difficiles, d'orienter ses choix, d'aborder au besoin des problèmes personnels.

Deux axes du suivi sont à distinguer dans l'objectif de favoriser la construction d'un « praticien autonome, responsable et réflexif » :

- L'un visant à favoriser la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant
- L'autre permettant de réaliser un bilan pédagogique en termes d'acquisition de compétences, de méthode de travail ou encore de comportement

Cet accompagnement se décline prioritairement sous la forme d'un suivi pédagogique individuel organisé de façon systématique à chaque retour de stage. Il permet d'échanger sur les expériences vécues par l'étudiant pendant la période de stage mais également sur les analyses de pratiques professionnelles ou sur tout autre questionnement. Il peut également avoir lieu de façon plus collégiale, permettant aux étudiants d'échanger entre eux sur leurs expériences cliniques.

Un entretien peut également être proposé à l'initiative de l'étudiant et/ou du cadre en fonction des difficultés rencontrées en institut ou en stage.

Ces suivis permettent également d'évaluer les analyses de situations qui sont un élément contributif à la validation du stage.

Les suivis pédagogiques sont tracés dans le logiciel de gestion.

Des réunions de synthèse en équipe sont organisées après les périodes d'entretiens individuels. Les informations échangées participent à une meilleure connaissance des étudiants par l'équipe pédagogique et concourent à la promo-vigilance.

b. Contrats d'engagement

Afin de favoriser l'engagement en formation de la part des différents acteurs, un contrat de formation est établi pour chaque étudiant en début de formation. Il permet d'indiquer ce qui incombe à chaque partie (cf. Annexe III).

De plus, lorsqu'un étudiant rencontre des difficultés l'amenant à redoubler une année, un contrat de redoublement personnalisé est formalisé. Il a pour objectifs :

- Favoriser le présentisme en cours et l'assiduité de l'étudiant tout au long de l'année de formation
- Favoriser l'apprentissage des notions non acquises, conforter les acquis et permettre à l'étudiant de réussir
- Mettre l'étudiant sur la voie de l'obtention du diplôme en favorisant sa progression

Ce contrat établit les engagements de l'étudiants sur la participation aux enseignements, théoriques et cliniques. Ainsi, les unités d'enseignements non validées, ainsi que celles dont les résultats ont été inférieurs à 12/20 doivent être suivies.

Au cas par cas, certains aménagements peuvent être mis en place en accord avec le cadre de suivi.

IX. Formation initiale

a. Instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI)

[L'Arrêté du 21 avril 2007](#) relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, définit le fonctionnement de l'ICOGI. Cette instance doit se réunir au moins une fois par année pour aborder les points suivants pour avis :

- le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements
- les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories de personnels
- la mutualisation des moyens avec d'autres instituts
- l'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique
- le rapport annuel d'activité pédagogique
- les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
- les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante
- la cartographie des stages
- l'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

Elle valide :

- le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants
- le règlement intérieur
- la certification de l'institut si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

L'ICOGI se réunit une fois par an et peut être regroupée avec les ICOGI d'autres instituts de formation répondant aux mêmes instances (IFSI, IFAS, IFAS, IFA).

b. Sélection des étudiants

L'entrée à l'IFMEM (pour 50 primants) se fait par sélection sur la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France (Parcoursup).

Tout en privilégiant les bacheliers à vocation scientifique, l'IFMEM permet l'accès à d'autres filières ainsi qu'aux personnes en reconversion et promotion professionnelle.

La commission d'examen des vœux des candidats est composée de l'équipe pédagogique et de la direction. Elle analyse chaque dossier selon des critères spécifiques en relation avec les exigences de la formation et de la profession.

c. Structuration de la formation

Conformément à [l'arrêté du 14 juin 2012](#) relatif au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale, la durée de la formation est de 3 années, soit 6 semestres de 20 semaines chacun.

Basées sur le modèle de l'alternance, les 5100 heures de formation suivent la répartition suivante :

- 2100 heures de formation théorique (cours magistraux, enseignements dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés)
- 2100 heures de formation clinique en stage
- 900 heures estimées de travail personnel complémentaire

X. Organisation de l'alternance

a. Déclinaison des stages

Les stages s'effectuent selon la répartition semestrielle suivante sur 60 semaines :

S1	S2	S 3	S4	S5	S6
6 SEMAINES	8 SEMAINES	8 SEMAINES	12 SEMAINES	12 SEMAINES	14 SEMAINES

Huit typologies de stage sont prévues. Elles sont représentatives des différents domaines dans lesquels le manipulateur exerce ses fonctions. La durée minimum réglementaire, fixée à 42 semaines pour ces stages -, est définie comme suit :

- **Soins** : 3 semaines
- **Imagerie de projection** : 6 semaines
- **Scanographie** : 6 semaines
- **IRM** : 6 semaines
- **Médecine nucléaire** : 6 semaines
- **Radiothérapie** : 6 semaines
- **Echographie ou électrophysiologie** : 3 semaines
- **Imagerie interventionnelle** : 3 semaines

- **Stage optionnel** : 3 semaines

La répartition des **18 semaines** résiduelles est laissée au choix de l'établissement et approuvée par l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI).

A l'IFMEM de Nancy, elles sont réparties de la façon suivante :

- **Stage de découverte** : 1 semaine
- **Stage de soins** : + 1 semaine
- **Imagerie de projection, scanographie, IRM, médecine nucléaire, radiothérapie** : + 2 semaines/ spécialité, soit + 10 semaines
- **Echographie ou électrophysiologie, Imagerie interventionnelle** : + 1 semaine/ spécialité, soit + 2 semaines
- **Stage optionnel** : + 2 semaines

Cette répartition a été modifiée depuis la rentrée 2023, afin de privilégier la multiplicité des lieux de stage (stage en 2 périodes à 2 endroits distincts au lieu de 1) et la durée (8 semaines pour les principales modalités au lieu de 6).

La planification est assurée par le coordinateur pédagogique de l'institut, responsable de la programmation des stages pour les trois promotions.

De plus, lors du semestre 1, la formation AFGSU, d'une durée de 3 jours, intervient durant du temps de stage.

b. Planification 2026-2027

Ce planning général de la formation est établi annuellement. Il est remis aux étudiants ainsi qu'aux différents partenaires dès la rentrée scolaire. Il fait apparaître précisément les dates de stage dans les différents semestres (en jaune) et permet de les différencier des périodes à l'institut (en vert). Les périodes de congés apparaissent en noir, et peuvent varier selon le calendrier académique régional.

Cette répartition est construite en respectant l'équité en matière de durée de stage pour chaque étudiant.

Par ailleurs, cette programmation impose une vigilance quant à :

- **L'affectation des lieux de stage.** Cela permet d'assurer une diversité des établissements (privés / publics) et des services. Les souhaits des étudiants sont également pris en compte dans la mesure du possible ce qui permet de personnaliser leur parcours. Chaque étudiant réalisera plusieurs stages au CHRU de Nancy, principal partenaire pour l'enseignement clinique.
- **La capacité d'accueil des étudiants sur les terrains de stage.** Ce point de vigilance nécessite un partenariat solide avec les acteurs des établissements.
Cette collaboration est également présente avec les structures hors agglomération nancéenne car les besoins de stage sont supérieurs aux offres des terrains locaux.
Ces problématiques nous imposent à encourager les étudiants à effectuer des stages à l'extérieur du département, le cas échéant.
- **La mise en cohérence des stages avec les UE suivies.** Les enseignements théoriques sont en adéquation avec les stages de S1-S2 qui comprennent les soins cliniques, un stage d'imagerie de projection ainsi qu'une première approche de la modalité scanographie.
Ainsi les stages dans les autres modalités plus complexes sont abordés à partir de S3. Attendre la 2^{ème} année permet à l'étudiant d'être plus expérimenté et de posséder un bagage théorique plus conséquent.

i. Programmation des stages

- Stages de Soins Cliniques

Les stages de soins cliniques⁴ se déroulent prioritairement dans les services de soins du CHRU de Nancy. Ils sont répartis sur 3 périodes de 4 semaines chacune, par 1/3 de promotion en alternance avec le stage d'initiation en imagerie, ainsi que celui de scanographie de niveau 1, positionnés en S1 et S2.

La programmation des stages de soins cliniques s'opère de manière consensuelle avec les coordinatrices de stages du CHRU et les autres structures de formations paramédicales (IFSI, PUER etc.).

- Stages Médico-Techniques

Dans la planification de ces stages, les terrains de stages disponibles dans l'agglomération nancéenne s'avèrent souvent insuffisants compte-tenu du nombre d'étudiants et des chevauchements de certaines périodes de stage. Les étudiants sont donc encouragés à opter, dans la mesure du possible, pour des stages extra-nancéens. La liste de partenaires stages extra-nancéens est accessible au niveau du secrétariat. Elle permet de répondre aux exigences réglementaires en termes de modalités spécifiques. Si de nouveaux partenaires sont sollicités, un agrément est formalisé et présenté lors de l'ICOGI de rentrée.

Conformément à l'instruction N°DGOS/RH1/2014/369 du 24/12/2014 relative aux stages paramédicaux, un stage est réputé qualifiant si au moins un tuteur de stage est formé selon le cadrage national. De plus, pour qu'un lieu de stage soit reconnu professionnalisant, il doit remplir les conditions suivantes :

- le maître de stage est garant de la mise à disposition des ressources, notamment de la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage et de la mise en lien de l'étudiant avec son tuteur de stage ;
- une charte d'encadrement est établie par la structure d'accueil ;

⁴ Conformément à l'Arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant, les étudiants de L1 peuvent sous conditions réaliser des vacances d'aide-soignant dès la fin de leur 1^{ère} année de formation.

- un livret d'accueil et d'encadrement est élaboré ;
 - une convention de stage est signée par l'institut de formation, la structure d'accueil et l'étudiant.
- **Stage de découverte et stages S1-S2**
- Le premier semestre comprend un stage de découverte d'une semaine positionné dès le mois d'octobre. Il a pour vocation de donner un aperçu de l'environnement professionnel rencontré par les manipulateurs d'électroradiologie médicale. Ce stage peut être réalisé dans une ou plusieurs modalités d'imagerie (radiologie de projection, scanner, IRM, médecine nucléaire...) selon le type de service.
- **Stages 1 à 10 (S3 à S6)**
- Au cours du 2^{ème} semestre, le parcours de chaque étudiant est envisagé pour l'ensemble de ces stages. De la même manière que pour les stages précédents, les pré-affectations effectuées par le coordinateur pédagogique, sont portées à la connaissance des étudiants pour approbation. Pour ces stages, le partenariat avec les établissements de toute la région est indispensable et les structures sont très largement impliquées dans l'accueil et la formation des étudiants de l'IFMEM de Nancy.
- **Stage Optionnel (S6)**
- Il se décline en une période de stage pour un total de 5 semaines. Son caractère optionnel signifie que l'étudiant choisit le lieu de stage ainsi que la ou les modalité(s) souhaitée(s) (au maximum 2). Ce stage constitue un temps fort pour les étudiants, leur permettant :
- D'enrichir leurs acquis
 - De remobiliser et renforcer leurs compétences dans certains domaines
 - De se conforter dans leur orientation professionnelle
 - De faciliter leur accès à l'emploi

La volonté de l'équipe pédagogique a été de responsabiliser l'étudiant dans ses démarches de recherche de stage, afin de le rendre autonome à l'approche de son entrée dans la vie active.

L'étudiant s'engage à respecter des consignes émises par le responsable des stages (Cf. annexe VII).

ii. Diffusion des informations aux étudiants

- **Etudiants L1**

Dès les premiers jours de la rentrée, la planification de la formation est présentée aux étudiants. Pour ces étudiants, la pré-affectation des stages de 1^{ère} année, réalisée durant la période estivale, leur est présentée. Les étudiants valident les lieux de stage ou proposent d'autres souhaits d'établissement. Les démarches de demandes de stages sont ensuite entreprises par les référents responsables des stages.

- **Etudiants L2**

En début de 2^{ème} année, le parcours de stages L2 est proposé aux étudiants pour validation. Le travail d'affectation pour les stages de 3^{ème} année est réalisé en fin d'année civile (courant décembre). Les étudiants valident les lieux de stage ou proposent d'autres souhaits d'établissement. Les modalités spécifiques (notamment la radiothérapie et la médecine nucléaire) imposent obligatoirement la sollicitation

des terrains extra-nancéens. Les référents tiennent compte de l'origine géographique des étudiants pour effectuer ces attributions de stage.

Les démarches de demandes de stages sont ensuite entreprises par les référents responsables.

- Etudiants L3

En début de 3^{ème} année, une information concernant le stage optionnel est effectuée par les référents de stages.

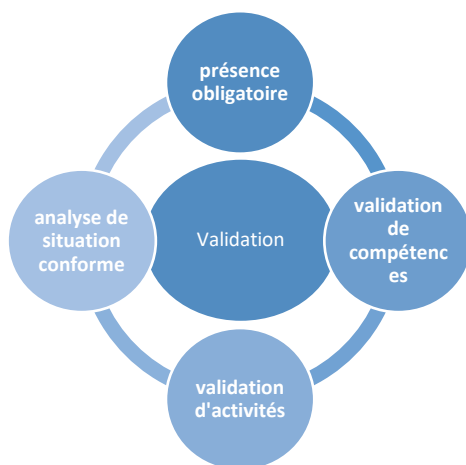
Les étudiants L3 initient les démarches de recherche durant leur période à l'institut et doivent tenir informés les formateurs référents de l'avancée de leurs démarches. Les formateurs restent à leur disposition pour tout conseil.

La finalisation de ces recherches de stages optionnels doit s'opérer au plus vite avec une échéance prévue avant leur départ en stage 8.

iii. Tenue professionnelle

Depuis 2020, les structures d'accueil des stages doivent mettre à disposition et entretenir les vêtements professionnels nécessaires à la réalisation des activités de soins (cf. instruction n°DGOS/RH1/2020/155 du 09 septembre relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage). En cas d'impossibilité pour un établissement de fournir ces tenues professionnelles, l'IFMEM peut en fournir une, dont l'entretien sera alors à la charge de l'étudiant.

iv. Validation du stage



La validation du stage fait l'objet de l'attribution d'1 ECTS par semaine de stage.

L'attribution de ces crédits se fait sur la totalité de la période de stage et ne peut être fractionnée par semaine.

Le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci, valide l'analyse de situation puis contrôle l'assiduité en stage.

Il présente la situation de l'étudiant à la Commission d'Attribution des Crédits (CAC), qui a pour mission d'attribuer les ECTS de stage.

Tout stage non validé entraîne la réalisation d'un stage complémentaire dont les modalités (durée, lieu, objectifs etc.) sont définies par la CAC. Ce stage est généralement réalisé durant la période estivale, en respectant une durée minimale de 15 jours de vacances pour l'étudiant.

c. Secrétariat des stages

Un secrétaire référent est chargé du travail administratif relatif aux stages.

Sa mission consiste à :

- Etablir les conventions de stages avec les différents établissements (hors CHRU de Nancy, accord tacite entre IFMEM et CHRUN). Elle est signée par les 3 parties⁵ intéressées, à savoir l'établissement d'accueil, l'IFMEM, et l'étudiant (Cf. Annexe IV)
- Retranscrire la planification sur le logiciel de gestion de la formation pour chaque période de stages (toutes promotions)
- Imprimer les documents nécessaires à l'évaluation des stages et s'assurer de leur distribution auprès des étudiants avant leur départ
- Informer les cadres des services de l'arrivée des étudiants (environs 15 jours avant le début de stage)
- Réceptionner les documents d'évaluation dès le retour des étudiants et à les enregistrer sur le logiciel de gestion puis les transmettre aux référents pédagogiques

Pour les stages médicotéchniques, le secrétariat s'assure que la commande des dosimètres soit réalisée par le responsable de l'URP (Unité de radioprotection) dans les délais impartis. Pour la médecine nucléaire, un dosimètre bague est à prévoir. Les dosimètres sont attribués aux étudiants et récupérés dès leur retour après le stage afin de les transmettre à l'URP dans les échéances requises. Le secrétariat gère également la mise à jour des listes de coordonnées des différents terrains : cadres et destinataires de la convention de stage (généralement direction de l'établissement). Ces informations sont également rentrées dans le logiciel de gestion.

Ce travail administratif est permis par une transparence des tâches de chacun et par une collaboration étroite entre les cadres référents de stages et le secrétariat.

i. Frais de déplacement

L'institut organise le remboursement des frais de déplacement en stage selon les préconisations de la Région. Ces conditions de remboursement sont portées à la connaissance des étudiants (Cf. Annexe V).

Tous les statuts ne donnent pas droit à ces indemnités. Pour clarifier quel étudiant est éligible, un tableau réalisé par la direction des écoles leur est présenté également (Cf. Annexe V).

Le point principal étant que pour les stages réalisés dans l'agglomération du grand Nancy, aucun remboursement des frais de déplacement n'est réalisé.

Ces remboursements de frais peuvent être envisagés si c'est au choix de l'institut d'affecter un étudiant hors agglomération. Cela est fréquent durant la première année, puisque l'ensemble des stages sont concentrés sur uniquement 3 modalités (soins, imagerie polyvalente et scanographie). En effet, les terrains étant rapidement saturés sur Nancy, les étudiants sont encouragés à aller en stage à l'extérieur.

⁵ Dans le cadre d'un étudiant sous le statut d'apprenti, les stages hors employeur nécessitent une convention dite « tierce » qui comprend au total 5 signataires (3 + employeur et CFA)

ii. Indemnisations des stages

Chaque stage fait l'objet d'une indemnité dont le montant hebdomadaire est de :

- 36 euros en première année
- 46 euros en deuxième année
- 60 euros en troisième année

En cas d'absence de l'étudiant durant son stage, ce montant est réajusté au prorata du temps de présence effective.

iii. Absence en stage

La présence en stage est obligatoire.

L'institut incite les étudiants à récupérer toute absence en stage.

En cas d'absence justifiée dépassant les 20 % du temps de stage, le référent pédagogique proposera à la CAC un complément partiel ou total de stage.

Toute situation d'absence en stage renvoie à la procédure en Annexe VI.

Sur la totalité de la formation, les absences ne doivent pas dépasser 10% du temps total de formation clinique, soit 210 heures.

XI. Evaluation – Validation

a. Evaluation des connaissances

Comme le précise l'article 10 de l'arrêté du 14 juin 2012, « *l'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée à l'issue de chaque semestre soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal soit par ces deux modes de contrôle combinés.* »⁶

La nature et les modalités des évaluations sont déterminées par l'équipe pédagogique pour chacune des UE en conformité avec le référentiel réglementaire de formation (cf. référentiel d'évaluation). Les modalités de contrôles des connaissances et des compétences (M3C) sont fixées en début d'année scolaire et validées par l'Université de Lorraine (UL). Les étudiants sont informés du calendrier et des modalités en début de chaque semestre par le cadre référent.

Une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme. Le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale correspond à 180 crédits européens :

- 120 Crédits européens pour les unités d'enseignement,
- 60 Crédits européens pour l'enseignement en stage.

Il s'obtient par l'acquisition des dix compétences définies dans le référentiel de formation.

⁶ Les étudiants ayant un parcours en enseignement supérieur peuvent demander des dispenses sur certaines UE validées antérieurement (ex. Santé publique). Cette demande doit être faite à la rentrée de L1

Chaque semestre représente potentiellement 30 crédits européens.

Le passage de 1^{ère} en 2^{ème} année s'effectue par la validation des unités d'enseignement et des stages représentant au moins 48 crédits, répartis sur les deux semestres de formation ou par la validation complète d'1 des 2 semestres.

Le passage de 2^{ème} année en 3^{ème} année ne peut avoir lieu que si les semestres 1 et 2 sont validés intégralement. Également, il est nécessaire d'obtenir au moins 48 ECTS répartis sur S3 et S4, ou d'avoir validé l'1 de ces 2 semestres dans sa totalité.

b. Travail de fin d'étude

Le mémoire de fin d'étude est réalisé dans le cadre de l'Unité d'enseignement 6.5, intitulée : « Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle. »

Il est en lien directement avec les compétences 7, 8 et 10.

Il est évalué lors des 5^e et 6^e semestres, même si son élaboration est initiée dès le 4^e semestre.

Il permet l'attribution de 8 ECTS. Sa réalisation est faite en binôme (hors exception).

Le choix de la thématique professionnelle développée appartient aux étudiants. Cette thématique est validée par le cadre formateur de guidance, après avis éventuel de l'équipe pédagogique.

Le mémoire constitue un travail de recherche approfondi destiné à explorer une question précise, dont la réponse n'est pas connue a priori, ou une thématique professionnelle peu ou pas développée à l'institut de formation.

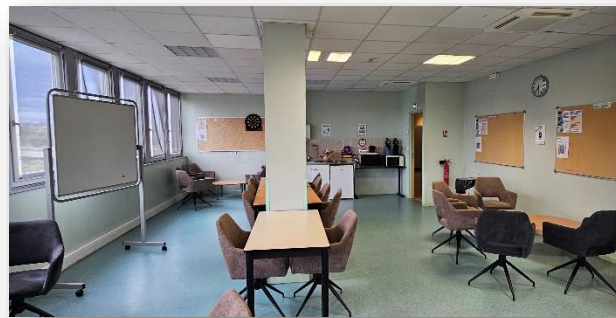
Il s'agit d'un travail de réflexion et de recherche mené lors de la 3^e année de formation devant s'enrichir des différents enseignements, stages, recherches etc.

En 2026-2027, le choix pédagogique du travail de fin d'étude va se porter sur une revue de littérature.

XII. Prestations offertes à la vie étudiante

La Tour Marcel Brot et l'IFMEM spécifiquement offrent un certain nombre de prestations aux étudiants MERM :

- Un self leur permettant de se restaurer sur place
- Un centre de documentation ainsi que l'accès aux autres centres de documentation des instituts de formation du CHRU et l'accès à la Bibliothèque Universitaire
- Une plateforme numérique institutionnelle pour la transmission des informations
- Une salle de détente de 80 m² équipée avec fours micro-ondes, cafetières, réfrigérateur
- Des casiers verrouillables pour sécuriser les affaires personnelles.



XIII. Démarche qualité

Outre l'obligation pour les instituts de s'inscrire dans une démarche qualité afin d'assurer le renouvellement de leur autorisation, cette démarche est pour nous un moyen :

- De fédérer les équipes des différents instituts dans une dynamique de projet en favorisant la participation et la responsabilisation de chacun des acteurs et en valorisant la réussite commune,
- De clarifier les organisations afin d'en assurer la lisibilité,
- De connaître et mutualiser les pratiques pédagogiques et administratives,
- D'améliorer et de sécuriser l'ensemble des processus,
- D'assurer une traçabilité, un suivi et une évaluation des activités réalisées.

Cette démarche a abouti à la certification Qualiopi en décembre 2021, maintenue en juin 2023. L'audit de renouvellement a eu lieu en novembre 2024 et s'est avéré positif.

Dans un esprit d'amélioration de la formation, les premières actions mises en œuvre depuis 2019, sont notamment :

- Recueil de la satisfaction des étudiants au regards des différentes UE et périodes de formation et analyse des résultats. Les évaluations de satisfactions sont désormais étendues à l'ensemble des acteurs (formateurs, partenaires de stages...)
- Déclaration des événements indésirables (Cf. Annexe IX)
- Rédaction d'une charte pour la rédaction et l'analyse des événements indésirables (Cf. Annexe X)
- Rédactions de procédures

Le prochain audit de certification Qualiopi des instituts et écoles du CHRU de Nancy se déroulera fin septembre 2026.

XIV. Indicateurs d'évaluation du projet pédagogique

L'IFMEM est attentif à dispenser des formations initiales et continues qui respectent les engagements déclinés dans le projet pédagogique en termes de performance des enseignements dispensés. Ces enseignements doivent être conformes aux exigences des apprenants, des stagiaires, des partenaires de stage, des tutelles, des référentiels de formation et des textes réglementaires. Ainsi les apprenants sont au cœur de la démarche qualité et sont ainsi régulièrement sollicités pour apporter leurs avis, suggestions et propositions d'amélioration.

Pour ce faire, différents moyens de recueil sont utilisés :

- Echange avec l'équipe pédagogique et administrative
- Bilans des étudiants en fin d'années
- Bilan des étudiants des UE par semestre
- Evaluation de la satisfaction des étudiants à chaque retour de stage
- Evaluation de la satisfaction des intervenants et des partenaires
- Participation des délégués à la section relative à la vie étudiante
- Déclaration d'évènements indésirables

Les critères sont :

- La qualité de l'accompagnement pédagogique
- La qualité de l'accompagnement administratif
- La qualité de la transmission des informations aux étudiants
- L'expression des employeurs
- L'expression des intervenants

Les données et résultats recueillis sont pris en compte pour l'amélioration des prestations proposées.

XV. Formation continue

L'IFMEM de Nancy participe également à la formation continue des MERM en exercice dans les établissements de santé que ce soit publics ou privés. Les formations proposées peuvent concerner des domaines spécifiques à l'imagerie (radioprotection) ou transversaux (tutorat, législation).

L'objectif de ces formations est de maintenir et d'actualiser les connaissances et les compétences des professionnels de santé.

L'institut accompagne ces derniers à évaluer et améliorer leurs pratiques dans un contexte d'évolution permanente que ce soit au niveau des progrès scientifiques mais aussi des modifications législatives, réglementaires ou encore sociales, de la profession.

Annexes

Annexe I : Liste intervenants extérieurs (2025-2026)

Annexe II : Procédure d'absence en cours magistral

Annexe III : Contrat de formation

Annexe IV : Modèle de convention de stage

Annexe V : Remboursement des frais de stage

Annexe VI : Procédure d'absence en stage

Annexe VII : Procédure de demande de stage optionnel

Annexe VIII : Liste stages agréés

Annexe IX : Fiche déclaration EI

Annexe X : Charte déclaration EI

Annexe XI : Prise en compte du handicap

Annexe I : Liste des intervenants extérieurs

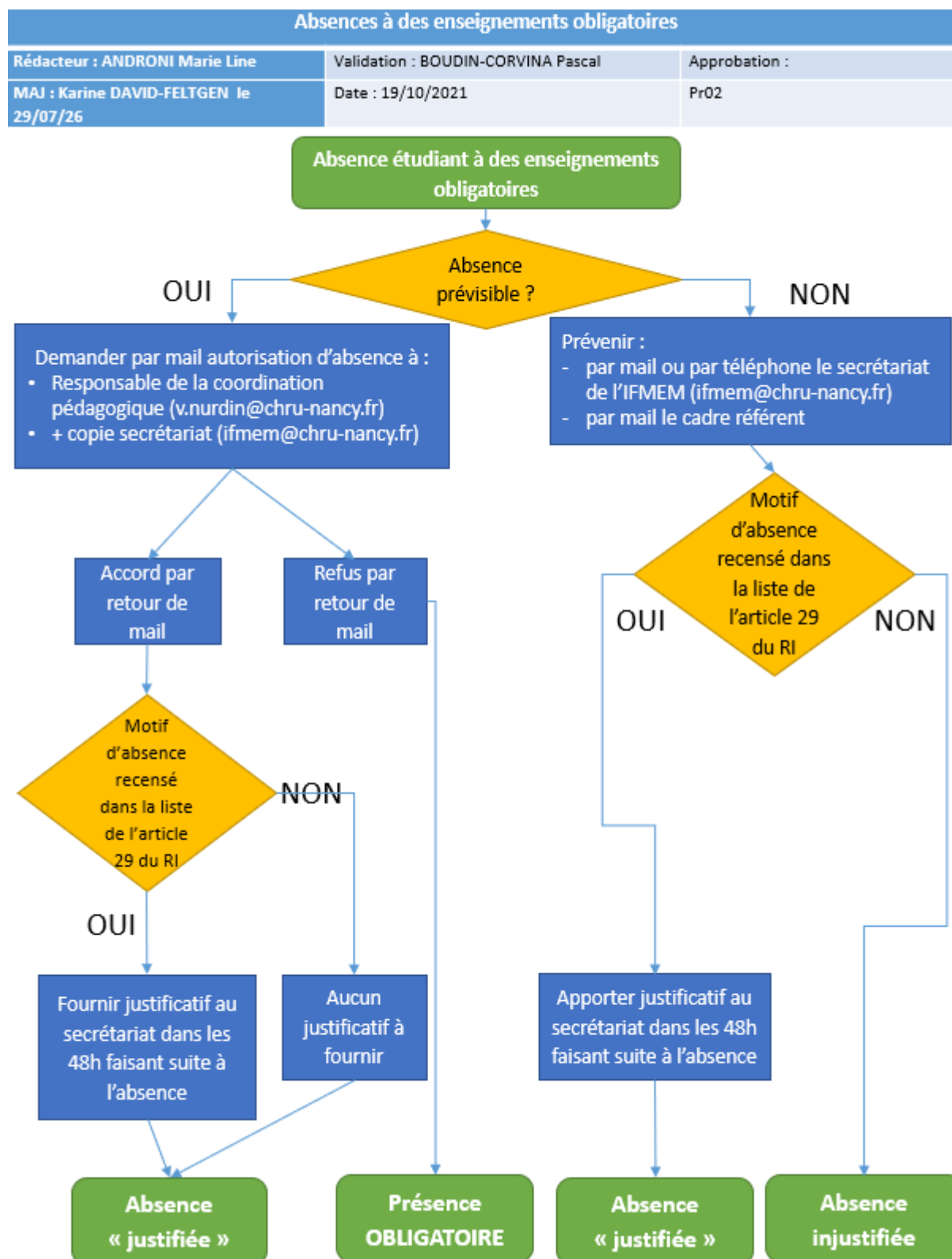
Nom	Prénom	Grade/profession
AABIBOU	Kadija	Manip ERM
ABU SHAMA	Yazan	CCU AH
ALINARI	Valérie	
ALLA	Asma	PH
AU APPAVOU	Richard	Physicien médical
AUGAY	Baptiste	CCU AH au 01/05/2025
BAILI	Nesrine	PH
BAILLE	Thomas	Manip ERM
BARBE	Julie	Formatrice IFSI
BAUDET	Alexandre	MCU-PH
BENOIT	Francis	PH
BESSE	Audrey	
BEVILACQUA	Sibylle	PH
BORKOWSKI	Loïc	Manip ERM
BOUBAKER	Fatma	Assistant spécialiste
BOURGARIT	Timothée	CCU AH
BOURGATTE	Nicolas	Manip ERM
BOURSIER	Caroline	
BOUZID	Walid	
BOYER-LIEBGOTT	Laurence	Prat. Hosp.
BRICE	Marie	Infirmière
BRUAND	Marie	Radiothérapeute
BUCHHEIT	Isabelle	Physicienne
BUZZI	Jérôme	Cadre de Santé
CAZIN	Cathy	Manip ERM
CHERFI	Deborah	Manip ERM
CITERNE	Quentin	Pharmacien Assistant
CLARA	Maxime	Assistant spécialiste
COLLIGNON	Florian	Dr Junior Méd
COMTE	Joël	Cadre Supérieur Santé
CORRUBLE	Benoît	Manip ERM
COUDRET	Thomas	Ingénieur Fuji
CURLIER	Typhelle	Manip ERM
DA CUNHA	Nicolas	Manip ERM
DANLI	Elem	Manip ERM
DEL SOLE	Julien	Manip ERM
DESCHAMPS	Coralie	Manip ERM
DOUCEY	Corinne	info Dx Care
DROUIN	Claire	Manip ERM
DUBOIS	Nathalie	Cadre de Santé
EDBAIECH	Othman	Retraité
EI YAAGOUBI	Alcine	Manip ERM
FAIVRE	Vincent	AHU
ETIENNE	Rémi	Infirmier
FELBLINGER	Jacques	PU-PH
FELLONI	Jérôme	PH
FERRER	Melissa	CCU AH
FERRIOL PELISSIER	Margaux	DR

FISCHER	Christopher	Ingénieur commercial
FILIPPETTI	Laura	PH
FLIN	Antoine	Manip ERM
FORIN	Benoît	Manip ERM
FOUGEROLLE	Ludivine	IDE puér. Hygiéniste
FRANCOIS	Nathan	Manip ERM
FULPIN	Marion	Manip ERM
GALMICHE	Clelia	CCU AH
GALUS	Xavier	Manip ERM
GAUDIN	David	Manip ERM
GAVIER	Delphine	Manip ERM
GEHIN	William	CCU AH
GENY	Murielle	Cadre de Santé
GEORGE	Solenn	AHU
GERARD	Karine	Physicienne
GERMAIN	Anna	Cadre de Santé
GIRARD-BERTRAND	Barbara	Ingénieur hospitalier
GOLFIER	Constance	Interne spé (I081) N°paie 02065626
HABYBY	Dounia	
HAMMACHE	Nefissa	PHU
HENROT	Philippe	Dr
HETTAL	Liza	interne
HSSINE	Aymen	Assistant spécialiste
HUBERT	Philippe	Manip ERM
HUGER	Sandrine	Physicienne
HUTINET	Joëlle	Professeur certifié
IMBERT	Laetitia	Physicienne
IMBS	Sara	Praticien contractuel
JACQUEMIN	Anne	psychologue clinicienne
JAMIS	Steve	Psychologue
JANTZEN-OSSOLA	Caroline	Médecin attaché
JAUSSET	François	Radiologue
JEAMBAIRE	Nancy	psychologue clinicienne
JELLIMANN	Stéphanie	Praticien hospitalier
JOUBERT	François	CCU AH
KIRSCH	Audrey	Manip ERM
KLOSEK	Tania	Chef de projet
KNEIB	Antoine	Doctorant ?
KOESSLER	Laurent	Chargé de recherche
KOWALSKI	Yannick	Manip ERM
LAMBERT	Marie	intervenant extérieur
LANFROY	Renald	psychologue
LAURENT	Valérie	PU-PH
LEFEBVRE	Pauline	Enseignant chercheur
LEFEVRE	Frédéric	Praticien hospitalier contractuel
LEHEUP	Bruno	Pr
LEMAU DE TALANCÉ	Nicole	Médecin
LENAY	Nicolas	CCU AH
LEONARD	Marina	IBODE Hygiéniste
LEROUX	Aurore	Cadre Formatrice
LOMBARD	Adèle	Dr
LOTTO	Nicolas	Manip ERM

MAGRON-VIBERT	Isabelle	Formatrice IFAS
MANNEVILLE	Florian	Ingénieur recherche (UL)
MARCHESI	Vincent	Physicien
MARGULIES	Agathe	Docteur Junior N°paie : 02 066732
MARIE	Pierre-Yves	PU-PH
MARTINI	Hervé	Médecin
MARTZ	Nicolas	CCU AH
MELLAKH	Insaf	Doctorante
MELLINGER	Christine	Formatrice IFAS
METZDORF	Pierre Adrien	Praticien
MEYER	Céline	Radiothérapeute
MILAN	Augustine	Manip ERM
MILNIS	Vincent	Manip ERM
MIONE	Gioia	PH
MONCHABLON	Baptiste	CCU AH
MONTAZEAUD	Adrien	CCU AH
MONTEILLE		RRH
MOREL	Olivier	PH
MOUGEL	Romane	CCU AH
MOUGET	Bruno	Pneumologie
MOURIC	Séverine	Techn. Sup.
MULLER	Brice	Manip ERM
NEGHO	Phanie-Danielle	Doctorant CIC IT
NEMOS	Christophe	Maître de Conférences Univ.
NILES	Romane	Manip ERM
NOTARANTONIO	Anne Béatrice	CCU AH
OUICHKA	Rémy	Doctorant CIC IT
PAILLARD	Marie	Manip ERM
PERRIN-LHUILIER	July	Manip ERM
PHAL	Quentin	Manip ERM
PIERROT	Florentin	Manip ERM
POOR	Julien	Manip ERM
POPOVIC	Batric	PU-PH
PUEL	Ulysse	CCU AH
REBY	Jérôme	IADE
REGAD	Marie	Interne en pharmacie
RENAN	Alizée	Docteur Junior
RENARD	Sophie	Praticien
RENKES	Romain	CCU AH
ROBINO	Guillaume	CCU AH
ROUSSEY	Sarah	Infirmière
RUCH	Florence	Manip ERM
SAUFFROY	Nicolas	Attaché Administration Hospitalière
SAUNIER	Fleur	Physicienne
SCHWEITZER	Cyril	PU-PH
SORNETTE-RICATTE	Nadiège	
STEFANI	Anaïs	Médecin
STEIMER	Antoine	Manip ERM
STRAZIELLE	Catherine	PU-PH
STREIFF	Camille	Dr Junior Méd
THEBAULT	Guillaume	Manip ERM

THIRIAT	Benjamin	Manip ERM
TISSERAND	Concetta	Sage-femme
TISSIER	Samuel	Radiologue
TYVAERT	Louise	PU-PH
VENTURELLI	Dominique	Cadre de Santé
VERAN	Nicolas	PH
VERGER	Antoine	PU-PH
VILLANI	Nicolas	Physicien
VISONA	Nicolas	Ingénieur
WACH	Karine	Cadre Supérieur de Santé Formatrice
WAGNER	Sabine	Formatrice IFMEM retraitée
WALLE	Thibaut	Manip ERM
ZARAGORI	Timothée	
ZEVACO	Sophie	
ZHU	François	MCU PH
ZIMMERMANN		

Annexe II : Procédure d'absence en cours magistral



Annexe III : Contrat de formation



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



FACULTÉ DE
MÉDECINE / MAÏEUTIQUE /
MÉTIER DE LA SANTÉ à NANCY

DULPS

CONTRAT DE FORMATION

	L'Elève / Etudiant	Institut
Identification		IFMEM

L'élève / L'étudiant	L'équipe pédagogique
S'engagent à :	
- Être acteur de sa formation - Respecter le règlement intérieur	- Responsabiliser l'élève / l'étudiant dans sa formation - Appliquer le règlement intérieur
Rechercher et acquérir les moyens favorables à sa formation et à ses apprentissages	Accompagner l'élève / l'étudiant
Participer activement à son projet de formation et projet professionnel	Analyser, exploiter et tracer le suivi individuel de formation
Effectuer une évaluation du déroulement de sa formation (théorique et pratique)	Exploiter les évaluations dans une démarche de progrès
Signatures	
Date :	
L'élève/L'étudiant	Le représentant de l'institut

Annexe IV : Modèle de Convention de stage



CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY
Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale
Tour Marcel Brot – 1, rue Joseph Cugnot - CS n° 60034 - 54035 NANCY Cédex
Téléphone : 03-83-85-25-51 - Courriel : ifmem@chru-nancy.fr

CONVENTION DE STAGE

Article 1 : La présente convention règle les rapports :

Entre : L'Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale du CHRU de Nancy
Représenté par son Directeur :

Et : L'établissement signataire de la convention : «ETABLISSEMENT»
«Adresse» «CP_VILLE»
Représenté par «nom_signataire_convention»
Site accueil de l'étudiant «site_accueil_etudiant»

Concernant les stages de formation professionnelle effectués par le(s) étudiant(s) manipulateur(s)

Etudiants de 1ère année – Promotion 2024-2027		
NOM – Prénom	Discipline	Dates
«ETUDIANTS»	«DISCIPLINE»	«DATES»

Article 2 : Les stages sont organisés dans le respect des règles définies par la charte d'encadrement des étudiants manipulateurs. Ils sont conformes à l'organisation décrite dans le livret d'accueil de chaque terrain de stage.

Article 3 : Les stages auront pour objet d'assurer une formation professionnelle active et personnalisée, complémentaire de la formation théorique dispensée à l'IFMEM et respectant le cursus de formation centré sur l'acquisition des compétences du MERM et sur la réalisation d'actes, activités et techniques de soins conformément au référentiel de formation présenté en annexe de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale

Article 4 : Les étudiants stagiaires, pendant la durée du stage, demeureront étudiants de l'IFMEM du CHRU de NANCY et seront sous l'autorité des responsables d'encadrement : la direction concernée, le ou les médecins responsables, le maître de stage, le tuteur de stage, les professionnels de proximité et le formateur référent du stage. Les missions respectives de ces différents acteurs sont définies dans la charte d'encadrement.

Article 5 : Un livret d'accueil spécifique au lieu de stage est mis à disposition des étudiants.

Article 6 : Les stages sont organisés sur la base de 35 heures par semaine en 5 jours. Les horaires, précisés dans le livret de stage, sont établis par le maître du stage et tiennent compte des modalités d'apprentissage.

Une pause minimale de 45 mn devra obligatoirement être prévue dans la période 12 h – 14 h. Un relevé des horaires effectués est communiqué à l'IFMEM au terme du stage.

Article 7 : Pendant la durée du stage, le formateur référent du stage programme en lien avec le tuteur et le maître de stage des rencontres permettant de réaliser des analyses de pratique professionnelle à partir des expériences des étudiants.

Article 8 : Au cours du stage, l'étudiant bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur. A l'issue du stage, celui-ci réalise l'évaluation de l'étudiant. Ensemble, ils remplissent la feuille de bilan de stage, complètent les rubriques d'acquisitions de compétences, la réalisation d'actes, d'activités et de techniques de soins et renseigne le portfolio. Il communique à l'Institut le bilan de stage dûment complété et co-signé par l'étudiant.

Article 9 : La présence en stage est obligatoire.
En cas d'absence d'un étudiant en stage, le maître du stage est tenu d'en informer le secrétariat de l'IFMEM dans les plus brefs délais. De même, si l'institut est prévenu de l'impossibilité d'un étudiant de se rendre en stage, il en informera aussitôt le maître du stage.
Pour que le stage soit validé, l'étudiant doit effectuer au minimum 80 % de la durée totale de stage exprimée en heures. Toute absence peut, avec l'accord de la direction de l'IFMEM, être récupérée. Les heures non effectuées seront notifiées sur la feuille de bilan de stage.

Article 10 : Durant le stage, les étudiants stagiaires sont soumis aux règles en vigueur au sein de l'établissement en ce qui concerne les horaires, l'hygiène et la sécurité. Ils s'engagent à respecter les règles professionnelles notamment le secret et la discrétion professionnels.
Selon l'instruction DGOS du 9 septembre 2020 la mise à disposition aux étudiants et élèves non médicaux en santé de tenues professionnelles relève de la structure d'accueil aussi bien pour la gestion que l'entretien.
En cas de manquement à la discipline, le directeur de l'établissement d'accueil ou son représentant se mettra en relation avec le directeur de l'institut de formation. D'un commun accord entre les deux directeurs, il pourra être mis fin au stage.

Article 11 : En matière de Responsabilité Civile pour les stages effectués en dehors du CHRU trois cas sont possibles :

- actes professionnels réalisés par le stagiaire sous le contrôle et l'autorité de l'établissement receveur : le lien de subordination entre le stagiaire et l'établissement receveur ou ses représentants transfère la responsabilité de l'établissement d'origine (CHRU de Nancy) vers l'établissement accueillant le stagiaire
- actes professionnels réalisés par le stagiaire « intuitu personae » en dehors de tout accord, contrôle, décision, ordre... émanant de l'établissement receveur : la responsabilité du CHRU de Nancy peut éventuellement être engagée
- actes privés réalisés par le stagiaire au cours de son stage : il appartient au stagiaire de souscrire un contrat d'assurance RC vie privée, afin de garantir les dommages corporels ou matériels qu'il pourrait causer à des tiers, y compris durant les trajets et pour se rendre sur son lieu de stage

Article 12 : En ce qui concerne les déplacements nécessités par les activités du lieu de stage, le conducteur du véhicule transportant les étudiants doit être assuré pour les personnes transportées au cours des trajets professionnels, assurance couvrant les étudiants en cas de sinistre.

Article 13 : En cas d'accident survenant en cours de trajet ou pendant les heures de stage, l'établissement d'accueil s'engage à faire parvenir toutes les déclarations, le plus rapidement possible, au directeur de l'IFMEM, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues par la législation sur les accidents du travail.

Article 14 : La situation des étudiants par rapport aux obligations vaccinales est conforme aux exigences des textes réglementaires en vigueur (Art L 3111-4 du Code de la Santé Publique).

Article 15 : Les étudiants suivent l'Unité d'enseignement 3.8 « Radiobiologie, radioprotection : principes fondamentaux » au cours du 1^{er} semestre et sont ainsi compétents pour mettre en œuvre les principes de radioprotection appliqués aux travailleurs et au public.

Article 16 : Cas particulier des stages en service de médecine nucléaire et de radiologie interventionnelle: conformément au plan de prévention des risques, la mise à disposition de dosimètre opérationnel ainsi que des équipements de protection individuelle incombe au service d'accueil. La dosimétrie passive est gérée par l'IFMEM, ainsi que son suivi, en collaboration avec l'Unité de radioprotection du CHRU de Nancy. Les étudiants se soumettent aux éventuelles conditions d'accès spécifique au service (tenues...).

Article 17 : Au cours du stage, les étudiants ne pourront prétendre à aucune rémunération de la part de l'établissement d'accueil.

Article 18 : La présente convention est conclue pour la durée du stage pour la période précisée à l'article 1er, cependant le Responsable de l'établissement d'accueil peut y mettre fin à tout moment dans l'intérêt du service, après en avoir averti Le Directeur de l'Institut.

Article 19 : La présente convention a été portée à la connaissance de l'étudiant qui a approuvé par écrit les clauses de celle-ci.

Fait à NANCY, le

Signature du Directeur de l'I.F.M.E.M.,

Signature de
l'étudiant,
suivie de la
mention
« lu et approuvé »
« **ETUDIANTS** »

Signature du Directeur de la structure d'accueil,
Suivie de la mention « **lu et approuvé** »

Cachet de l'établissement

Annexe V : Remboursement des frais de stages

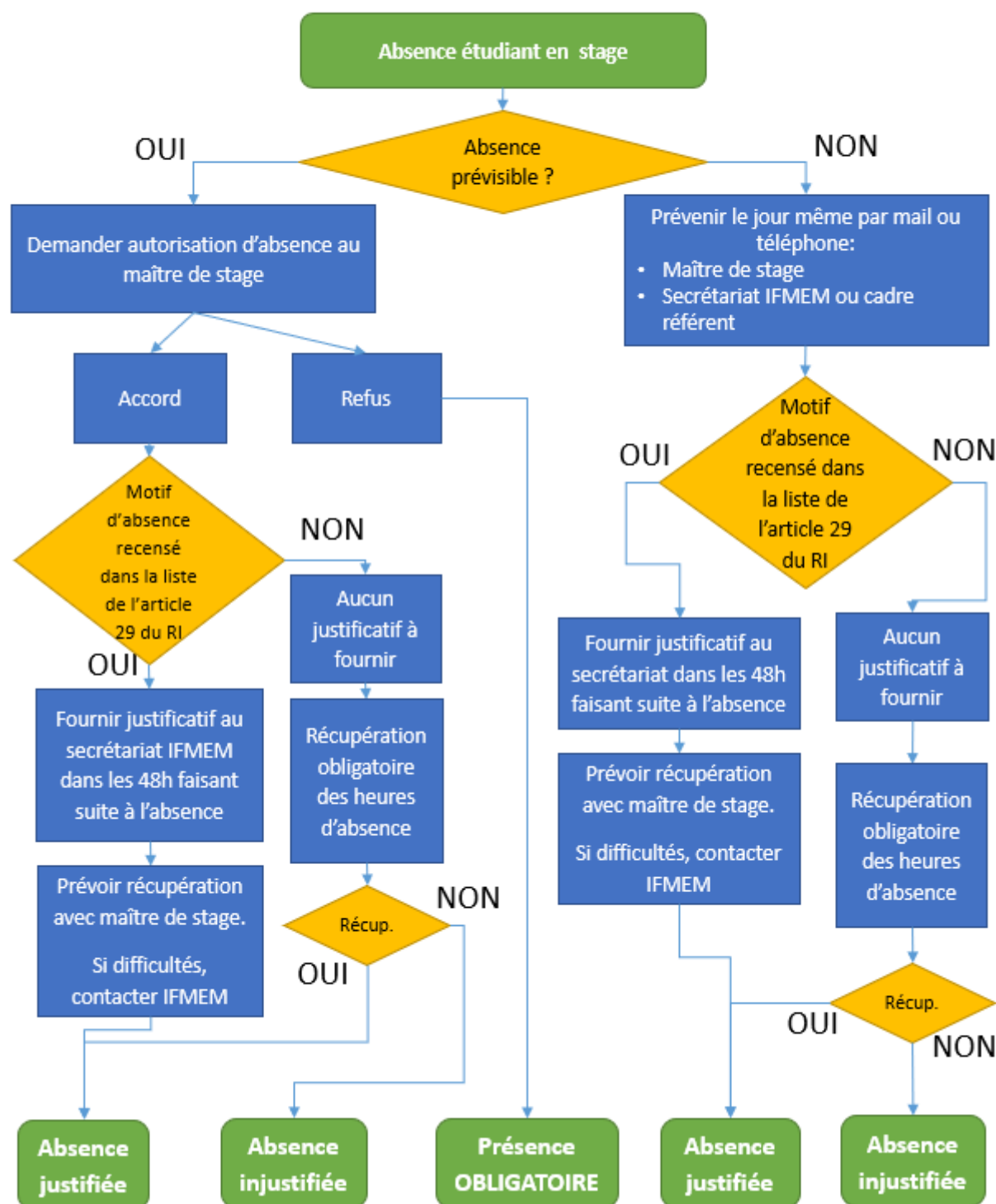
Localisation du stage	ARRETE du 14 JUIN 2012 ARRETE du 23 JANVIER 2020	PRECONISATIONS GRAND EST	IFMEM IFSI
Métropole de Nancy	Aucun remboursement	Aucun remboursement	Aucun remboursement
Région Grand Est et régions limitrophes (Bourgogne, Franche Comté, Ile de France et Hauts de France) Si + de 100km juste 1 A/R * le nb de semaine de stage Si part de son adresse perso et pas de chez ses parents Si part de chez ses parents 1 seul A/R+ reste * le nombre de jour de stage Si parents a moins de 100km ok Transfrontalier (ex : Luxembourg)	Trajet retenu = Institut/stage Base de remboursement : - Véhicule personnel (taux indemnités kilométriques applicables – article 10 du décret n° 2006-781 du 3/07/2006). - Abonnement de transport, au prorata de la durée du stage. Remboursement assuré sur justificatifs.	* Trajet retenu = le <u>plus court</u> Base de remboursement ≤ 50 km (AR) = 1 rembt journalier - de 50 à 100 km (AR) = 1 rembt journalier (attestation sur l'honneur des trajets réellement effectués), sinon 1 rembt hebdomadaire de 100 à 350 km (AR) = 1 rembt hebdomadaire - ex : Ars-Laquenexy 115km * 6 semaines de stage et non nombre de jour > 350 km (AR) : 1 AR unique pour le stage La Région préconise le co-voiturage pour se rendre sur les lieux de stage. Seul le conducteur du véhicule bénéficiera d'un remboursement de ses frais kilométriques. Pour les stages situés dans le Grand Est, la Région préconise aux étudiants de souscrire 1 abonnement de train Primo ou Presto (± 26 ans) ou d'acquies 1 carte Primo ou Presto permettant de bénéficier de 50 à 70 % de réduction sur le billet. Calcul du remboursement au prorata du nombre de jours réellement effectués et sur présentation des justificatifs.	Trajet retenu = le <u>plus court</u> (*) voir condition indispensable (**) Base de remboursement ≤ 80 km (AR) = 1 rembt journalier De 80 à 100 km (AR) = 1 rembt journalier (attestation sur l'honneur des trajets réellement effectués), sinon 1 rembt hebdomadaire Où 1 rembt pour la totalité du stage + 4 nuits (jusqu'à 32€/nuit sur facture) De 100 à 150 km (AR) = 1 rembt hebdomadaire Où 1 rembt pour la totalité du stage + 4 nuits (jusqu'à 32€/nuit sur facture) De 150 à 350 km (AR) = 1 rembt hebdomadaire > 350 km (AR) : 1 AR unique pour le stage <u>Privilégier les transports en commun</u> et le co-voiturage, si les horaires sont compatibles
Hors région Grand Est et hors régions limitrophes	aucun remboursement	aucun remboursement	

Puis je bénéficier des Indemnités de stages et des Frais de déplacements ?

	STAGE	DEPLACEMENTS
PP CHRU	X	✓
PP EXT	X	X
CDD - ATTENTE DE	X	X
TRANSITION PRO (1 an)	X	X
BOURSE CHRU	X	✓
BOURSE EXT	X	X
APPRENTIS EXT	X	✓
APPRENTIS CHRU	X	✓
MEDECIN ETRANGER	X	X
REDOUBLANTS X2	X	X

Annexe VI : Procédure d'absence en stage

Absences en stage		
Rédacteur : ANDRONI Marie Line	Validation : BOUDIN-CORVINA Pascal	Approbation :
Màj : NURDIN Valérie le 19/08/2026	Date : 30/08/2018	Pr02



Annexe VII : Procédure de demande de Stage optionnel S6

STAGE OPTIONNEL

Année 2026-2027

Le stage optionnel constitue la dernière étape de votre formation clinique avant votre entrée dans la vie active. Il représente un complément précieux à votre parcours réalisé durant cette formation initiale.

Afin qu'il soit personnalisé, nous vous associons à son organisation.

La volonté de l'équipe pédagogique a été de responsabiliser l'étudiant dans ses démarches de recherche de stage, afin de le rendre autonome à l'approche de son entrée dans la vie active.

Caractéristiques

Il se décline en une période de stage de 5 semaines S18 → S22 c'est-à-dire du 3 mai au 4 juin 2027.

Son caractère optionnel signifie que vous choisissez le lieu de stage ainsi que la ou les modalité(s) souhaitée(s) (au maximum 2).

Ce stage constitue un temps fort vous permettant :

- D'enrichir vos acquis
- De remobiliser vos compétences dans certains domaines
- De se conforter dans votre orientation professionnelle
- De faciliter votre accès à l'emploi

Consignes

Vous vous engagez à respecter les consignes émises par l'IFMEM, à savoir :

Chercher le terrain de stage répondant à vos besoins et **effectuer la demande de stage** auprès de la Direction de l'établissement et du Cadre du service (Cf document « fiche de renseignements »).

Privilégier les stages à l'extérieur de l'agglomération nancéenne ou dans les modalités n'impliquant pas l'IP et le scanner, les terrains étant déjà saturés sur ces modalités, (chevauchement avec d'autres périodes de stage, des autres promotions L1 et L2).

Transmettre aux référents stages de l'institut : stage.ifmem@chru-nancy.fr

- Le mail d'accord de la structure (transfert du mail)
- La fiche de renseignements disponible sur TEAMS complétée, transférée en format numérique par mail (UNIQUEMENT pour les stages hors agglomération Nancéenne)

Retour des éléments pour le 7 décembre 2026.

Renseigner le tableau des stages optionnels

Disponible sur Teams (IFMEM L3/Dépôt de cours/STAGES/Stages OPT)

24/08/2026

Informations complémentaires

Certains terrains de stage peuvent exiger des pièces administratives (certificat de vaccination, assurance, lettre de motivation, CV, ...). Il vous appartient de veiller à leur fournir ces éléments.

Seule la convention de stage, établie par l'IFMEM, permettra de valider le stage après signatures des différents partenaires.

Pour que ces stages puissent être honorés, nous vous demandons d'effectuer vos démarches durant la période de présence à l'institut. Cette mesure s'applique sur tous lieux de stage y compris les sites nancéiens.

Pour le CHRU de Nancy, toutes les demandes doivent être centralisées à l'IFMEM auprès de la responsable des stages via le tableau des stages optionnels et NON auprès Mme HIOLE, CSS du pôle Imagerie du CHRUN.

Pour les étudiants ayant signé un contrat d'apprentissage ou de pré-recrutement, le stage optionnel chez l'employeur est fortement recommandé.

Au-delà du 29 janvier 2027, sauf cas exceptionnel, aucun changement du stage optionnel ne pourra avoir lieu.

CONTACTS Stages IFMEM

Pour toute information, prière de vous adresser aux responsables de stages de l'institut.

(stage.ifmem@chru-nancy.fr)

- Responsable pédagogique : Valérie NURDIN
Suppléante : Josiane LAURENT
- Responsable administratif : Yannick SABRON

24/08/2026

Annexe VIII : Liste des stages agréés

Ville du service	C.P. Service	Discipline	Etablissement	Adresse Service
BAR LE DUC	55000	IRM	CENTRE HOSPITALIER DE BAR LE DUC	1 Boulevard d'Argonne
BRIEY	54150	MM	CENTRE HOSPITALIER DE BRIEY	31 avenue Albert de Briey
BRIEY	54150	SCAN	CENTRE HOSPITALIER DE BRIEY	31 avenue Albert de Briey
CHALONS EN CHAMPAGNE	51000	IP	CENTRE HOSPITALIER CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51 rue du Commandant Derrien
CHALONS EN CHAMPAGNE	51000	SCAN	CENTRE HOSPITALIER CHÂLONS EN CHAMPAGNE	51 rue du Commandant Derrien
CHATEAU SALINS	57170	EE	CENTRE BIOSERENITY HÔPITAL CHÂTEAU-SALINS	40 rue de Metz
CHÂTEAU-SALINS	57170	IP	HÔPITAL DE CHÂTEAU SALINS	40 rue de Metz
CHÂTEAU-SALINS	57170	SCAN	HÔPITAL DE CHÂTEAU SALINS	40 rue de Metz
COLMAR	68000	IP	CENTRE HOSPITALIER DE COLMAR/ HÔPITAL LOUIS PASTEUR	39 avenue de la Liberté
COLMAR	68000	SCAN	CENTRE HOSPITALIER DE COLMAR/ HÔPITAL LOUIS PASTEUR	39 avenue de la Liberté
COLMAR	68000	IRM	CENTRE HOSPITALIER DE COLMAR/ HÔPITAL LOUIS PASTEUR	39 avenue de la Liberté
COLMAR	68000	RADIO	CENTRE HOSPITALIER DE COLMAR/ HÔPITAL LOUIS PASTEUR	39 avenue de la Liberté
COLMAR	68000	NUCL	CENTRE HOSPITALIER DE COLMAR/ HÔPITAL LOUIS PASTEUR	39 avenue de la Liberté
COLMAR	68000	RTH	CENTRE HOSPITALIER DE COLMAR/ HÔPITAL LOUIS PASTEUR	39 avenue de la Liberté
EPINAL	88000	ECHO	CENTRE HOSPITALIER EMILE DURKHEIM	3 Avenue Robert Schuman
EPINAL	88000	IP	CENTRE HOSPITALIER EMILE DURKHEIM	3 Avenue Robert Schuman
EPINAL	88000	SCAN	CENTRE HOSPITALIER EMILE DURKHEIM	3 Avenue Robert Schuman
EPINAL	88000	IRM	CENTRE HOSPITALIER EMILE DURKHEIM	3 Avenue Robert Schuman
EPINAL	88000	RTH	CENTRE HOSPITALIER EMILE DURKHEIM	3 Avenue Robert Schuman
EPINAL	88000	EE	CLINIQUE LIGNE BLEUE	9 avenue du Rose Poirier
EPINAL	88000	IP	CLINIQUE LIGNE BLEUE	9 avenue du Rose Poirier
EPINAL	88000	SCAN	CLINIQUE LIGNE BLEUE	9 avenue du Rose Poirier
EPINAL	88000	NUCL	CLINIQUE LIGNE BLEUE	9 avenue du Rose Poirier
ESCH-SUR-ALZETTE	L4240	IRM	CENTRE HOSPITALIER EMILE MAYRISCH	Rue Emile Mayrisch
ESCH-SUR-ALZETTE	L4240	SCAN	CENTRE HOSPITALIER EMILE MAYRISCH	Rue Emile Mayrisch
ESCH-SUR-ALZETTE	L4005	RTH	CENTRE FRANÇOIS BACLESSE	Grand Duché du Luxembourg
ESSEY LES NANCY	54270	ANGIO	GIE PERSOLOR CLINIQUE LOUIS PASTEUR/PÔLE MÉDICAL KLEBER (RADIOLOR)	7 rue Parmentier
ESSEY LES NANCY	54270	MM	GIE PERSOLOR CLINIQUE LOUIS PASTEUR/PÔLE MÉDICAL KLEBER (RADIOLOR)	7 rue Parmentier
ESSEY LES NANCY	54270	IP	GIE PERSOLOR CLINIQUE LOUIS PASTEUR/PÔLE MÉDICAL KLEBER (RADIOLOR)	7 rue Parmentier
ESSEY LES NANCY	54270	SCAN	GIE PERSOLOR CLINIQUE LOUIS PASTEUR/PÔLE MÉDICAL KLEBER (RADIOLOR)	7 rue Parmentier
ESSEY LES NANCY	54270	IRM	GIE PERSOLOR CLINIQUE LOUIS PASTEUR/PÔLE MÉDICAL KLEBER (RADIOLOR)	7 rue Parmentier
FORBACH	57600	ECHO	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTÉ HP DE FORBACH-ST AVOLD	2 rue Thérèse

FORBACH	57600	MM	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTÉ HP DE FORBACH-ST AVOLD	2 rue Thérèse
FORBACH	57600	IP	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTÉ HP DE FORBACH-ST AVOLD	2 rue Thérèse
FORBACH	57600	SCAN	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTÉ HP DE FORBACH-ST AVOLD	2 rue Thérèse
FORBACH	57600	IRM	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTÉ HP DE FORBACH-ST AVOLD	2 rue Thérèse
GERARDMER	88400	IP	CENTRE HOSPITALIER DE GERARDMER	22 boulevard Kelsch
HAGUENAU	67504	IRM	CENTRE HOSPITALIER DE HAGUENEAU	64 avenue du professeur René Leriche
INGWILLER	67340	MM	HÔPITAL NEUENBERG	38 rue Pasteur Herrmann
INGWILLER	67340	SCAN	HÔPITAL NEUENBERG	38 rue Pasteur Herrmann
L-1210 LUXEMBOURG	L-1460	NUCL	CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG CHL	4 rue Ernest Barblé
LUNEVILLE	54300	IP	CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE	6 rue Jean Girardet
LUNEVILLE	54300	SCAN	CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE	6 rue Jean Girardet
LUNEVILLE	54300	IRM	CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE	6 rue Jean Girardet
LUXEMBOURG	1210	IRM	CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG CHL	4 rue Ernest Barblé
LUXEMBOURG	L2673	SCAN	ZITHAKLINIK	20-30 rue d'Anvers
LUXEMBOURG	L2673	IRM	ZITHAKLINIK	20-30 rue d'Anvers
LUXEMBOURG	L2673	NUCL	ZITHAKLINIK	20-30 rue d'Anvers
LUXEMBOURG	L2673	RADIO	ZITHAKLINIK	20-30 rue d'Anvers
LUXEMBOURG	L2673	NUCL	ZITHAKLINIK	20-30 rue d'Anvers
MAXEVILLE	54320	MM	POLYCLINIQUE GENTILLY/ CENTRE IMAGERIE CALLOT	13 bis rue Blaise Pascal
MAXEVILLE	54320	IP	POLYCLINIQUE GENTILLY/ CENTRE IMAGERIE CALLOT	13 bis rue Blaise Pascal
MAXEVILLE	54320	SCAN	POLYCLINIQUE GENTILLY/ CENTRE IMAGERIE CALLOT	13 bis rue Blaise Pascal
MAXEVILLE	54320	IRM	POLYCLINIQUE GENTILLY/ CENTRE IMAGERIE CALLOT	13 bis rue Blaise Pascal
MAXEVILLE	54320	NUCL	POLYCLINIQUE GENTILLY/ CENTRE IMAGERIE CALLOT	13 bis rue Blaise Pascal
MAXEVILLE	54320	NUCL	CENTRE IMAGERIE ISOTOPIQUE LORRAIN (CIIL)	Centre imagerie Jacques-Callot
METZ	57070	MM	SCM IRM CLINIQUE CLAUDE BERNARD (RADIOLOR)	97 rue Claude Bernard
METZ	57070	IP	SCM IRM CLINIQUE CLAUDE BERNARD (RADIOLOR)	97 rue Claude Bernard
METZ	57070	SCAN	SCM IRM CLINIQUE CLAUDE BERNARD (RADIOLOR)	97 rue Claude Bernard
METZ	57070	IRM	SCM IRM CLINIQUE CLAUDE BERNARD (RADIOLOR)	97 rue Claude Bernard
METZ	57070	ANGIO	SCM IRM CLINIQUE CLAUDE BERNARD (RADIOLOR)	97 rue Claude Bernard
METZ	57070	ANGIO	CLINIQUE CLAUDE BERNARD	97 rue Claude Bernard
METZ	57050	RTH	CLINIQUE CLAUDE BERNARD	97 rue Claude Bernard
METZ CEDEX 03	54085	ANGIO	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL DE MERCY	1 Allée du Chateau CS 45001
METZ CEDEX 03	54085	ECHO	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL DE MERCY	1 Allée du Chateau CS 45001
METZ CEDEX 03	54085	MM	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL DE MERCY	1 Allée du Chateau CS 45001

METZ CEDEX 03	54085	IP	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL DE MERCY	1 Allée du Chateau CS 45001
METZ CEDEX 03	54085	SCAN	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL DE MERCY	1 Allée du Chateau CS 45001
METZ CEDEX 03	54085	IRM	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL DE MERCY	1 Allée du Chateau CS 45001
METZ CEDEX 03	54085	ANGIO	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL DE MERCY	1 Allée du Chateau CS 45001
METZ CEDEX 03	54085	NUCL	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL DE MERCY	1 Allée du Chateau CS 45001
METZ CEDEX 03	54085	RTH	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL DE MERCY	1 Allée du Chateau CS 45001
METZ CEDEX 3	57077	SCAN	HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES LEGUEST	27 avenue de Pantières
MONT ST MARTIN	54350	IP	HÔPITAL DE MONT-SAINT-MARTIN (GROUPE SOS)	4, Rue Alfred Labbé
MONT ST MARTIN	54350	SCAN	HÔPITAL DE MONT-SAINT-MARTIN (GROUPE SOS)	4, Rue Alfred Labbé
MULHOUSE	68100	IP	GROUPEMENT HOSPITALIER REGION MULHOUSE ET SUD ALSACE MULHOUSE	HOPITAL EMILE MULLER
MULHOUSE	68100	SCAN	GROUPEMENT HOSPITALIER REGION MULHOUSE ET SUD ALSACE MULHOUSE	HOPITAL EMILE MULLER
MULHOUSE	68100	IRM	GROUPEMENT HOSPITALIER REGION MULHOUSE ET SUD ALSACE MULHOUSE	HOPITAL EMILE MULLER
MULHOUSE	68100	NUCL	GROUPEMENT HOSPITALIER REGION MULHOUSE ET SUD ALSACE MULHOUSE	HOPITAL EMILE MULLER
MULHOUSE	68100	RTH	GROUPEMENT HOSPITALIER REGION MULHOUSE ET SUD ALSACE MULHOUSE	HOPITAL EMILE MULLER
MUNSTER	68140	IP	IMAGERIE MÉDICALE DU VIGNOBLE	3 place de la salle des Fêtes
NANCY	54000	ECHO	CABINET DE RADIOLOGIE RX 125 (IMALO)	125 rue St Dizier
NANCY	54000	IP	CABINET DE RADIOLOGIE RX 125 (IMALO)	125 rue St Dizier
NANCY	54100	RTH	CENTRE D'ONCOLOGIE DE GENTILLY ILC	2 rue Marie Marvingt
NANCY	54100	MM	POLYCLINIQUE MAJORELLE (IMALO)	1240
NANCY	54100	IP	POLYCLINIQUE MAJORELLE (IMALO)	1240
NANCY	54100	ANGIO	HOPITAL PRIVÉ NANCY LORRAINE	2 rue Marie Marvingt
NANCY	54000	IP	CABINET DE RADIOLOGIE	8 rue de la Commanderie
NANCY	54000	SU	CHRU NANCY - CCEG	49 Rue Hermite
NANCY	54000	SU	CHRU NANCY - CCEG	49 Rue Hermite
NANCY	54000	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY	Bâtiment Lepoire
NANCY	54000	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY	Bâtiment Lepoire
NANCY	54000	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	2 Rue du Morvan, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy
NANCY	54000	IP	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	29 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
NANCY	54000	IP	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	29 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
NANCY	54000	IP	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Avenue de Lattre de Tassigny
NANCY	54000	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Avenue de Lattre de Tassigny
NANCY	54000	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Avenue de Lattre de Tassigny
NANCY	54000	MM	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	29 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
NANCY	54000	EE	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Avenue de Lattre de Tassigny

[illegible]

NANCY	54000	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Avenue de Lattre de Tassigny
NEUFCHATEAU	88300	IP	CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST VOSGIEN	1280 avenue de la Divion Leclerc
NEUFCHATEAU	88300	SCAN	CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST VOSGIEN	1280 avenue de la Divion Leclerc
NEUFCHATEAU	88300	IRM	CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST VOSGIEN	1280 avenue de la Divion Leclerc
NEUFCHATEAU	88300	SU	CENTRE HOSPITALIER DE L'OUEST VOSGIEN	1280 avenue de la Divion Leclerc
Nieder Korn		MM	CENTRE HOSPITALIER EMILE MAYRISCH	187 Avenue de la Liberté
Nieder Korn		SCAN	CENTRE HOSPITALIER EMILE MAYRISCH	187 Avenue de la Liberté
PARIS 10EME ARRONDISSEMENT	75010	RTH	HOPITAL SAINT LOUIS	1 Av. Claude Vellefaux
PARIS 13EME ARRONDISSEMENT	75013	NUCL	HÔPITAL PRIVÉ DES PEUPLIERS (EVESIO)	8 place de l'abbée Gorges Hénocque
PARIS 13EME ARRONDISSEMENT	75013	RTH	SAS DES PEUPLIERS CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE	22 rue des Peupliers
PONT A MOUSSON	54700	IP	CENTRE HOSPITALIER DE PONT A MOUSSON (RADIOLOGIE)	Place Colombé
PONT A MOUSSON	54700	SCAN	CENTRE HOSPITALIER DE PONT A MOUSSON (RADIOLOGIE)	Place Colombé
PONT A MOUSSON	54700	IRM	CENTRE HOSPITALIER DE PONT A MOUSSON (RADIOLOGIE)	Place Colombé
REIMS	51100	NUCL	INSTITUT GODINOT	1 rue du général Kœnig
REIMS	51100	RTH	INSTITUT GODINOT	1 rue du général Kœnig
REMIREMONT	88200	MM	CH DE REMIREMONT	1 rue Georges Lang
REMIREMONT	88200	IP	CH DE REMIREMONT	1 rue Georges Lang
REMIREMONT	88200	SCAN	CH DE REMIREMONT	1 rue Georges Lang
REMIREMONT	88200	IRM	CH DE REMIREMONT	1 rue Georges Lang
SAINT MAX	54130	IP	IMAGERIE CARNOT	29 avenue Carnot
SAINT-AVOLD	57502	IP	GROUPE SOS SANTÉ	Rue Ambroise Paré
SAINT-AVOLD	57502	SCAN	GROUPE SOS SANTÉ	Rue Ambroise Paré
SAINT-AVOLD	57502	IRM	GROUPE SOS SANTÉ	Rue Ambroise Paré
SAINT-AVOLD	57500	IP	CLINIQUE SAINT NABOR SAINT-AVOLD (RADIOLOGIE)	75 rue des Généraux Altmayer
SAINT-AVOLD	57500	SCAN	CLINIQUE SAINT NABOR SAINT-AVOLD (RADIOLOGIE)	75 rue des Généraux Altmayer
SARREBOURG	57400	IP	CH SARREBOURG HÔPITAL ST NICOLAS	25, avenue du Général de Gaulle
SARREBOURG	57400	SCAN	CH SARREBOURG HÔPITAL ST NICOLAS	25, avenue du Général de Gaulle
SARREBOURG	57400	IRM	CH SARREBOURG HÔPITAL ST NICOLAS	25, avenue du Général de Gaulle
SARREGUEMINES	57200	IP	HÔPITAL ROBERT PAX	2 rue René- François Jolly
SARREGUEMINES	57200	SCAN	HÔPITAL ROBERT PAX	2 rue René- François Jolly
SARREGUEMINES	57200	IRM	HÔPITAL ROBERT PAX	2 rue René- François Jolly
SARREGUEMINES	57200	NUCL	HÔPITAL ROBERT PAX	2 rue René- François Jolly
SARREGUEMINES	57200	IP	CENTRE D'IMAGERIE MÉDICALE DE L'ELYSÉE	20 rue Nationale
SAVERNE	67700	IP	CENTRE HOSPITALIER SAINT CATHERINE	19 côte de Saverne
SAVERNE	67700	SCAN	CENTRE HOSPITALIER SAINT CATHERINE	19 côte de Saverne
SAVERNE	67700	IRM	CENTRE HOSPITALIER SAINT CATHERINE	19 côte de Saverne

SCHILTIGHEIM	67300	IP	SIMSE IMAGERIE MÉDICALE	1 rue de Zagreb
SCHILTIGHEIM	67300	SCAN	SIMSE IMAGERIE MÉDICALE	1 rue de Zagreb
SCHILTIGHEIM	67300	IRM	SIMSE IMAGERIE MÉDICALE	1 rue de Zagreb
ST DENIS	93200	IP	CENTRE HOSPITALIER DE ST DENIS	2 rue du docteur Delafontaine
ST DENIS	93200	SCAN	CENTRE HOSPITALIER DE ST DENIS	2 rue du docteur Delafontaine
ST DENIS	93200	IRM	CENTRE HOSPITALIER DE ST DENIS	2 rue du docteur Delafontaine
ST DIE	88100	IP	CH SAINT DIÉ DES VOSGES	26 rue du Nouvel Hôpital
ST DIE	88100	SCAN	CH SAINT DIÉ DES VOSGES	26 rue du Nouvel Hôpital
ST DIE	88100	IRM	CH SAINT DIÉ DES VOSGES	26 rue du Nouvel Hôpital
STRASBOURG	67000	IP	IMAGERIE MÉDICALE DES DEUX RIVES	10 rue François Epailly
STRASBOURG	67200	NUCL	INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE STRASBOURG (ICANS)	17 Rue Albert Calmette
STRASBOURG	67200	RTH	INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE STRASBOURG (ICANS)	17 Rue Albert Calmette
STRASBOURG CEDEX	67098	IP	CHU STRASBOURG	1 avenue Molière
STRASBOURG CEDEX	67098	SCAN	CHU STRASBOURG	1 avenue Molière
STRASBOURG CEDEX	67091	ANGIO	CHU STRASBOURG	Hôpital civil
THIONVILLE	57100	ECHO	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL BEL AIR	1 rue Friscaty
THIONVILLE	57100	IP	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL BEL AIR	1 rue Friscaty
THIONVILLE	57100	SCAN	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL BEL AIR	1 rue Friscaty
THIONVILLE	57100	IRM	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL BEL AIR	1 rue Friscaty
THIONVILLE	57100	NUCL	CHR METZ-THIONVILLE HÔPITAL BEL AIR	1 rue Friscaty
TOUL	54200	MM	CENTRE HOSPITALIER SAINT CHARLES	1 cours Raymond poincaré
TOUL	54200	IP	CENTRE HOSPITALIER SAINT CHARLES	1 cours Raymond poincaré
TOUL	54200	SCAN	CENTRE HOSPITALIER SAINT CHARLES	1 cours Raymond poincaré
TOUL	54200	IRM	CENTRE HOSPITALIER SAINT CHARLES	1 cours Raymond poincaré
TOUL	54200	IP	CABINET D'IMAGERIE ET DE RADIOLOGIE (IMALO)	24 rue du Commandant Chaudron
TROYES	10003	SCAN	CENTRE HOSPITALIER DE TROYES	101 avenue Anatole France
TROYES	10003	IRM	CENTRE HOSPITALIER DE TROYES	101 avenue Anatole France
TROYES	10003	RTH	CENTRE HOSPITALIER DE TROYES	101 avenue Anatole France
VANDOEUVRE	54500	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY	Hôpital d'Adultes
VANDOEUVRE LES NANCY	54500	MM	ICL - INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE LORRAINE	6 avenue de Bourgogne
VANDOEUVRE LES NANCY	54500	IP	ICL - INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE LORRAINE	6 avenue de Bourgogne
VANDOEUVRE LES NANCY	54500	SCAN	ICL - INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE LORRAINE	6 avenue de Bourgogne
VANDOEUVRE LES NANCY	54500	IRM	ICL - INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE LORRAINE	6 avenue de Bourgogne
VANDOEUVRE LES NANCY	54500	RTH	ICL - INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE LORRAINE	6 avenue de Bourgogne
VANDOEUVRE LES NANCY	54500	EE	CLINIQUE SAINT ANDRÉ	102 avenue Jean Jaurès
VANDOEUVRE LES NANCY	54500	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVRE LES NANCY	54500	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVRE LES NANCY	54500	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan

[illegible]

VANDOEUVE LES NANCY	54500	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVE LES NANCY	54500	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVE LES NANCY	54500	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVE LES NANCY	54500	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVE LES NANCY	54500	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVE LES NANCY	54500	ECHO	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVE LES NANCY	54500	MM	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVE LES NANCY	54500	IP	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVE LES NANCY	54500	SCAN	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVE LES NANCY	54500	ANGIO	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVE LES NANCY	54500	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANDOEUVE LES NANCY	54500	SU	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU)	Rue du Morvan
VANTOUX	57070	IP	UNEOS HOPITAL ROBERT SCHUMAN	Parvis Robert Schuman
VANTOUX	57070	SCAN	UNEOS HOPITAL ROBERT SCHUMAN	Parvis Robert Schuman
VANTOUX	57070	IRM	UNEOS HOPITAL ROBERT SCHUMAN	Parvis Robert Schuman
VERDUN	55107	MM	CH VERDUN SAINT MIHIEL	2 rue d'Anthouard BP 20713
VERDUN	55107	IP	CH VERDUN SAINT MIHIEL	2 rue d'Anthouard BP 20713
VERDUN	55107	SCAN	CH VERDUN SAINT MIHIEL	2 rue d'Anthouard BP 20713
VERDUN	55107	IRM	CH VERDUN SAINT MIHIEL	2 rue d'Anthouard BP 20713
VERDUN	55107	SU	CH VERDUN SAINT MIHIEL	2 rue d'Anthouard BP 20713
VILLEJUIF	94800	RTH	INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	114 rue Edouard Vaillant

Annexe IX : Fiche de déclaration des événements indésirables (accessible par QR code)

Déclaration d'événement indésirable

Ecoles et instituts CHRU NANCY

Vous êtes témoin ou acteur d'un événement qui peut être considéré comme indésirable car il perturbe le bon cours des choses.

Utilisez ce QR pour nous décrire la situation et nous permettre éventuellement d'y remédier.



<https://forms.office.com/e/MairnAApzG>

Annexe X : Charte sur la gestion des événements indésirables

	COORDINATION des ECOLES et INSTITUTS	
	CHARTRE D'ENGAGEMENT DANS LA DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES	FORM/PP6/01
		Version 1
		Applicable le : 1 ^{er} janvier 2020 Fin de validité : si correction
Rédaction	Vérification	Approbation
Catherine MULLER, Le 15 décembre 2019	ML DRIGET, ML ANDRONI réfé- rents Qualité IPDE et IFMEM (le 20 décembre 2019) Dr LATARCHE, CQGDR du CHRU (le 27 décembre 2019)	Catherine MULLER, Le 30 décembre 2019 

Cette charte précise les engagements de la Coordination des Ecoles et Instituts du CHRU et de la Direction de chaque école/instituts concernant la déclaration des événements indésirables.

Dans le cadre de la mise en place d'une démarche Qualité au sein des Ecoles et Instituts du CHRU de Nancy, la déclaration des événements indésirables (E.I) est l'outil que nous avons choisi pour nous permettre de sécuriser et d'améliorer nos pratiques tout en capitalisant sur la confiance et l'expérience de tous les professionnels impliqués dans la formation.

Certains de l'engagement de tous dans cette démarche, il est de la responsabilité de chaque personne présente de manière temporaire ou permanente au sein des Ecoles et Instituts de faire connaître toute information ou événement qui peut être qualifié d'indésirable et qui, de fait, nécessite la mise en œuvre de mesures correctrices afin d'éviter toute récurrence.

Pour cela, les événements déclarés doivent donc être décrits avec objectivité, de manière factuelle, sans interprétation et aussi exhaustivement que possible.

Afin d'accompagner, en confiance et avec sérénité, ce retour d'expérience et la déclaration des événements, nous nous engageons à

1. Traiter sans délai et sans omission toute déclaration faite,
2. Mettre en place les mesures correctrices préconisées,
3. Informer individuellement et/ou collectivement les parties prenantes des actions mises en œuvre,
4. N'engager aucune poursuite ni ne formuler aucun reproche aux personnes impliquées (en dehors des fautes et manquements individuels délibérés).

Nous rappelons que la finalité de la déclaration des E.I est bien celle d'une amélioration de nos prestations afin que la Qualité de la formation au sein des Ecoles et Instituts du CHRU de Nancy soit forte, pérenne et reconnue.

Une déclaration d'E.I peut être faite par un étudiant, un enseignant, un formateur (permanent ou vacataire), un visiteur et toute personne présente au sein d'une école/institut du CHRU.

REF : FORM/PP6/01 Version : 1	CHARTRE D'ENGAGEMENT DANS LA DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES	PAGE 1 / 1
----------------------------------	---	------------

Prise en compte des situations de handicap en formation

IFMEM - juin 2025

ENTÊTE RÉSERVÉE : MERCI DE NE RIEN INSCRIRE

1. Contexte

La formations mise en œuvre au niveau de l'IFMEM doit favoriser la participation des personnes porteuses de handicap.

Il est donc important de lister les handicaps potentiels qui peuvent se présenter lors de cette formation, et de définir les adaptations possibles⁷.

2. Listes des handicaps et adaptations potentielles

Nature du handicap	Formation	Commentaires
Moteur	Accès PMR dans l'établissement et les salles d'enseignement	La formation ne peut pas être accessible en cas de problème moteur permanent
Auditif	Appareillage possible pour personnes malentendantes	Les personnes sourdes non appareillables ne peuvent pas prendre en charge des patients en clinique courante
Visuel	NC	La pratique de la profession exige une acuité visuelle n'incluant pas d'handicap visuel
Cognitif	Absence de contre-indication. Dys (lexie, praxie, ...) = Adaptation des modes d'évaluation (1/3 temps ...)	Tout handicap compatible avec l'exercice de la profession est compatible avec la formation
Psychique	Absence de contre-indication, hormis pathologie psychiatrique sévère	Tout handicap compatible avec l'exercice de la profession est compatible avec la formation
Maladie invalidante	Absence de contre-indication	Adaptation du rythme aux contraintes liées aux soins.

⁷ Tout étudiant doit bénéficier d'un certificat médical d'aptitude physique et psychologique à l'exercice du métier délivré par un médecin agréé par l'ARS